

A2132

Bureau Européen pour les Langues Moins Répandues

- aragonés*
- arbërishtja/arbërichte*
- armânesti*
- asturianu*
- bălgarski*
- brezhoneg*
- català*
- česky*
- corsu*
- cymraeg*
- dansk*
- deutsch*
- euskara*
- français*
- francoprovençal*
- fräsch*
- frysk*
- furlan*
- gaeilge*
- gàidhlig*
- galego*
- griko*
- hrvatski*
- kernevek*
- ladin*
- lëtzebuergesch*
- magyar*
- makedonski*
- nederlands*
- occitan*
- parlers du domaine d'oïl*
- sámegiella*
- sardu*
- scots*
- seeltersk*
- serbsčina*
- slovensko*
- slovenský*
- suomi*
- svenska*
- türkçe*

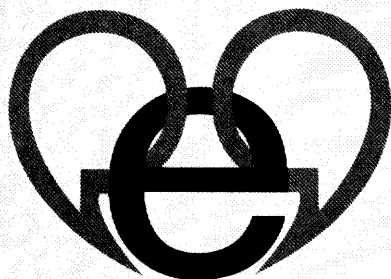


Rapport Annuel 1996

English version on back

European Bureau for
Lesser Used Languages
10 Sráid Haiste Iocht.,
IRL - Baile Átha Cliath 2.

Sommaire



LE BUREAU EUROPÉEN POUR LES LANGUES MOINS RÉPANDUES

<i>Introduction</i>	3
<i>Création et Objectifs</i>	3
<i>Statut juridique</i>	3
<i>Membres</i>	3
<i>Bureaux</i>	4

STRUCTURE

<i>Comités des États membres</i>	4
<i>Conseil</i>	4
<i>Conseil d'administration</i>	4
<i>Personnel</i>	4
<i>Membres du Conseil</i>	4
<i>Membres du Conseil d'administration</i>	5

PERSONNEL

<i>Siège social de Dublin</i>	6
<i>Centre d'information de Bruxelles</i>	7

FINANCEMENT

7

ACTIVITÉS DES COMITÉS DES ÉTATS MEMBRES

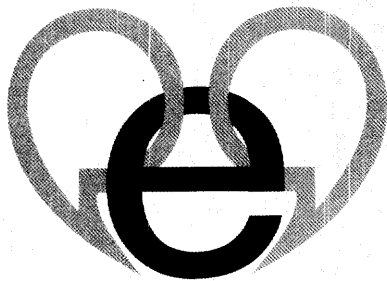
<i>Introduction</i>	8
<i>Allemagne</i>	8
<i>Autriche</i>	9
<i>Belgique</i>	9
<i>Danemark</i>	9
<i>Espagne</i>	10
<i>Finlande</i>	10
<i>France</i>	10
<i>Irlande</i>	11
<i>Italie</i>	11
<i>Luxembourg</i>	12
<i>Pays-Bas</i>	12
<i>Royaume-Uni</i>	13
<i>Suède</i>	13
<i>Résumé</i>	13

RÉUNIONS DU CONSEIL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

13

DÉFENDRE LA CAUSE DES LANGUES

<i>Réseau de contacts et Service d'informations générales</i>	14
<i>Service de presse</i>	15
<i>Bureau info</i>	15
<i>Centre de documentation</i>	16
<i>Bibliothèque</i>	16



aragonés
arbërishtja/arbërishte
armânești
asturianu
bălgarski
brezhoneg
català
česky
corsu
cymraeg
dansk
deutsch
euskara
français
francoprovençal
frisch
frysk
furlan
gaeilge
gàidhlig
galego
griko
hrvatski
kernowek
ladin
lëtzebuergesch
magyar
makedonski
nederlands
occitan
parlers du domaine d'oïl
sámegiella
sardu
scots
seeltersk
serbšćina
slovensko
slovenský
suomi
svenska
türkçe

PRÉSENTATIONS CULTURELLES 16

PUBLICATIONS

Contact Bulletin	16
Inventaire européen des systèmes éducatifs bilingues	17
Dossier pédagogique à dimension européenne	17
Le frison : entre mer et marais	18
Des Alpes à l'Adriatique : les Slovènes dans l'Union européenne	18
Base de données sur les groupes de musique	18
Autres publications à venir	18

ÉDUCATION

Séminaire sur la formation des maîtres	19
Coordination d'Euroschule	19
Introduction de la dimension européenne dans les Écoles primaires	20
Publication de l'Inventaire des systèmes éducatifs bilingues dans l'Union européenne	20

JEUNESSE

Introduction	20
Comité consultatif de la jeunesse	20
Séminaire sur la jeunesse : Formation d'animateurs	21

PROGRAMME DE VISITES D'ÉTUDE

Visites d'étude	21
Réunion de comptes rendus	22

RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

Union européenne	22
Commission européenne	22
Parlement européen	23
Comité des régions	24
Conférence intergouvernementale (CIG)	24
Conseil de l'Europe	24
Réseaux d'information Mercator	25
Forum de développement économique	26
Centre européen des questions minoritaires	27

NÉCROLOGIE

Dafydd Orwig	27
--------------	----

DÉFIS FUTURS

28

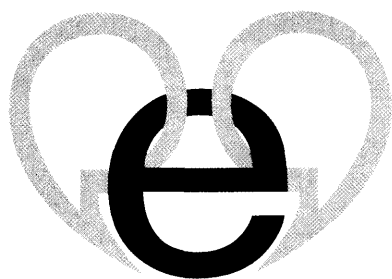
REMERCIEMENTS

28

ADRESSES ET CONTACTS

30

Le Bureau européen pour les langues moins répandues



«Depuis 1984, le Bureau s'emploie à dévoiler le patrimoine linguistique caché de l'Europe et donne aux locuteurs des langues régionales ou minoritaires une voix sur la scène européenne.»

Introduction

Le Bureau européen pour les langues moins répandues a entamé sa quatorzième année d'activité en 1996 : quatorze années passées à agir et à parler au nom des quelque 50 millions de citoyens de l'UE qui parlent une langue autre que les langues officielles des États où ils vivent. Depuis 1984, le Bureau s'emploie à dévoiler le patrimoine linguistique caché de l'Europe et donne aux locuteurs des langues régionales ou minoritaires une voix sur la scène européenne. Cette voix fait partie intégrante de notre patrimoine culturel européen commun et enrichit le présent et l'avenir de l'Union que chaque citoyen contribue à former.

L'Europe, cette vaste zone géographique et culturelle, longtemps divisée par des rivalités et des conflits, cherche maintenant à s'unir et à bâtir un avenir de paix, d'harmonie et de prospérité pour tous ses peuples. Aujourd'hui, l'Europe reconnaît qu'on ne peut parvenir à cette paix et à cette unité qu'en respectant et en appréciant la riche diversité de ses nombreux peuples. Aucune langue n'est intrinsèquement supérieure à une autre mais quelques langues ont acquis un certain prestige en devenant les langues officielles d'États puissants. Il est maintenant reconnu que toutes les langues ont leur propre valeur unique et intrinsèque et que chacune d'entre elles enrichit l'expérience humaine dans son entier. Avec des comités représentatifs dans 13 des 15 États membres de l'UE et des bureaux à Dublin et à Bruxelles employant neuf personnes en tout, le Bureau européen pour les langues moins répandues joue un rôle capital pour sauvegarder la mosaïque linguistique de l'Europe et veiller à son avenir. Ce rapport trace les grandes lignes des activités poursuivies par le Bureau au cours d'une année pour assurer la continuité de cette mosaïque.

Création et Objectifs

Le 16 octobre 1981, à la suite d'une série de propositions de résolutions sur les langues et les cultures régionales, le Parlement européen a adopté la Résolution Arfé. Deux ans plus tard, une deuxième résolution a été adoptée demandant à la Commission des Communautés européennes de continuer à intensifier ses activités visant à promouvoir ces langues. Un des moyens de le faire était de créer une organisation qui représenterait les locuteurs des langues moins répandues au niveau européen.

L'objectif du Bureau est de promouvoir et de défendre les langues autochtones moins répandues ou régionales des pays appartenant à l'Union européenne ainsi que les droits linguistiques de ceux qui parlent ces langues. Un des buts du Bureau est de définir des cadres juridiques qui s'appliquent aux autorités à tous les niveaux (institutions européennes, États, régions, etc.) afin de garantir aux citoyens appartenant à une minorité linguistique tous les services dont ils ont besoin pour développer et utiliser leur langue dans la vie quotidienne.

Statut juridique

Le Bureau est enregistré aussi bien en Irlande qu'en Belgique en tant qu'Association sans but lucratif. Le Siège social et le Secrétariat général du Bureau se trouvent à Dublin et le Centre d'information de Bruxelles a été ouvert en 1992. Lors de son Assemblée annuelle de 1996, le Conseil du Bureau a décidé de changer le statut juridique de l'antenne du Bureau en Belgique pour que d'ASBL (Association sans but lucratif) elle devienne une AI (Association internationale), ce qui convient mieux au caractère international de l'organisme. Ce changement, qui entrera en vigueur en mai 1997, n'influe pas sur le travail quotidien du Centre d'information de Bruxelles.

Membres

Les Comités des États membres du Bureau comprennent des organisations représentatives culturelles, des institutions et des organismes officiels actifs dans le domaine des langues et cultures moins répandues. Les associations des membres sont organisées au sein des Comités des États membres. Actuellement, le Bureau européen est composé de 13 Comités qui représentent les intérêts des diverses communautés de langue minoritaire. Les Comités sont représentés au sein d'un Conseil qui se réunit deux fois par an pour déterminer la politique et la stratégie du Bureau. Tous les trois ans, le Conseil élit un nouveau Conseil d'administration composé de six personnes dont un président et deux vice-présidents. Le Conseil d'administration est responsable de l'ensemble de l'activité du Bureau. Le Conseil d'administration actuel est entré en fonctions en 1996.



Bureaux

Le Conseil et le Conseil d'administration sont soutenus dans leur travail par le Secrétariat général, qui est situé à Dublin et exécute leurs décisions, en collaboration avec les Comités des États membres. La tâche principale du Siège social de Dublin est de maintenir des contacts avec les diverses institutions européennes, les Comités des États membres et de nombreuses associations et organisations officielles et bénévoles à travers toute l'Europe. D'autre part, il est responsable chaque année de la mise en œuvre d'un programme de travail composé de projets concrets. Le Centre d'Information de Bruxelles a été créé parce qu'on avait besoin que le Bureau européen soit représenté dans une des capitales européennes : Bruxelles. Le Centre d'information vise à rassembler en un seul endroit tous les documents et les ouvrages de référence essentiels au sujet des minorités linguistiques (service de documentation). Par le biais de son travail rédactionnel et un service de presse régulier, il diffuse ensuite cette information et essaie de faire mieux connaître ces questions. De plus, on peut s'adresser au CIB pour être informé sur les divers programmes de l'UE susceptibles d'intéresser les communautés de langue moins répandue (service d'information). L'organisation d'événements culturels et de conférences à Bruxelles fait également partie de son programme de travail annuel.

Organigramme

STRUCTURE DU BUREAU

Comités des États membres (CEM)

IRL F D FN E UK A I B L NL SW DK

Conseil

2 membres de chaque CEM

Conseil d'administration

Président

Vice-président 1 (*Relations extérieures*) Vice-président 2 (*Collecte de fonds*)
 Membre ordinaire 1 (*Personnel*) Membre ordinaire 2 (*Finance*)
 Membre ordinaire 3 (*Planification*)



Président Allan Wynne Jones

PERSONNEL

Secrétaire Général

Dublin Head Office/Siège social de Dublin (SSD)
 Chef de service Secrétaire Responsable de Projet 1
 Responsable de Projet 2/secrétaire particulière

Centre d'Information de Bruxelles (CIB)

Chef de service Secrétaire Responsable de projet 1 Responsable de projet 2

Membres du Conseil du Bureau européen

Président

Allan Wynne Jones
 Hengwrt
 Machynlleth
 UK-Powys SY20 8HE (Cymru)

*«La tâche principale
du Siège social de
Dublin est de
maintenir des contacts
avec les diverses
institutions
européennes...»*

Dr. Gunter Spiess,
Serbski Institut a.t.,
August-Bebel-Straße 82,
D-03046 Cottbus

Allemagne

Dr. Alastair Walker
Elbinger Straße 10
D-24589 Nortorf

Karel Smolle
Österreichisches Volksgruppenzentrum
Teinfaltstraße 4
A-1010 Wien

Autriche

Sonja Sturm
10. Oktoberstraße 25/III
A-9020 Klagenfurt

Stany Demecheleer,
rue de Marienthal 31,
B-6700 Arlon

Belgique

Jean-Luc Fauconnier
rue de Namur 600
B-6200 Châtelet

Hans Jürgen Nissen
Brunbjergvej 2
Lojt Kirkeby
DK-6200 Aabenraa

Danemark

Gösta Toff
Vestergade 30
DK-6200 Aabenraa

Aureli Argemi i Roca
c/o Ciemen
Rocafort 242 bis
E-08029 Barcelona

Espagne

Mme Carme Fernández Pérez-Sanjulián
Rua Laverde Ruiz 8, 3a
E-15702 Santiago de Compostela

Irja Seurujärvi-Kari
PB 25,
FIN-00014 Helsingfors Universiteit

Finlande

Christian Brandt
Unionsgatan 45 H 100
FIN-00170 Helsingfors

Mme Anna-Vari Chapalain
16, strada Paul Borossi
F-29000 Kemper

France

Charles CasTéllani
Scola Corsa Bastia
75, rue Voltojo, Miomo
F-20200 Bastia

Peadar Ó Flatharta
Sráid Chill Dara 46
IRL-Baile Átha Cliath 2

Irlande

Daithí Ó Dufaigh
Gael-Linn
Cearnóg Mhuirfean 26
IRL-Baile Átha Cliath 2

Domenico Morelli
via Pietro Bonfante 52
I-00175 Roma

Italie

Bojan Brezigar
Aurisina 150
I-34011 Trieste

Lucien Jacoby
Maison 66
L-9776 Wilwerwiltz

Luxembourg

Henri Hostert
Ministère de l'Éducation nationale
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

Jelle Krol
De Pelswei 9
NL-8934 CC Ljouwert

Pays-Bas

M. Reitze Jonkmann,
C/O Fryske Akademy,
B.P. 54,
NL-8900 AB Ljouwert/Leeuwarden

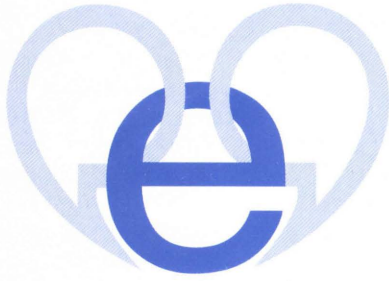
Ned Thomas
6 Gwennith Street,
Cardiff CF2 4YD

Royaume-Uni

Allan Campbell
Comunn na Gàidhlig
Mitchell's Lane 5
UK-Inverness IV2

Birger Winsa,
Rapsodivärvi 48,
S-142 41 Skogas

Heiki A. Kirjavainen,
Timjansgatan 26,
S-424 42 Angered



Conseil d'Administration

- Allan Wynne Jones, pays de Galles, président
- Christian Brandt, communauté suédoise de Finlande, Vice-président collecte de fonds
- Bojan Brezigar, communauté slovène d'Italie, vice-président chargé des relations extérieures
- Jean-Luc Fauconnier, communauté wallonne de Belgique, chargé du personnel
- Jelle Krol, communauté frisonne des Pays-Bas, chargé des finances
- Peadar Ó Flatharta, Irlande, chargé de la planification stratégique

Personnel



Dónall O Riagáin

Siège social de Dublin

Secrétaire Général : Dónall O Riagáin, membre fondateur et premier président du Bureau (1982-1984), il est Secrétaire général de l'organisation depuis 1984. En plus d'avoir la responsabilité générale de l'administration quotidienne de l'organisation dans son ensemble, il s'occupe des questions relatives au Conseil et au Conseil d'administration ainsi que des relations extérieures. Il a suivi des études en sciences économiques et est titulaire du «Honorary Fellowship» de Trinity College, Carmarthen (Université du pays de Galles nord). Il parle irlandais, anglais et français.



Diarmaid Breathnach

Chef de Service : Diarmaid Breathnach est entré au Bureau en 1986. Outre ses fonctions générales en tant que chef de service, il est responsable de la coordination globale des projets exécutés au Siège social de Dublin. Il est également rédacteur en chef de *Contact Bulletin*, le bulletin d'information du Bureau. Il parle couramment français, anglais, irlandais et allemand. Il a obtenu le *Bachelor of Arts (Honours)* en langue et littératures françaises et allemandes à l'University College Dublin



Olwyn Ní Chróinín

Secrétaire de direction : Olwyn Ní Chróinín a commencé à travailler pour le Bureau il y a onze ans et est la secrétaire du Secrétaire général. De plus, elle s'occupe des demandes d'informations générales provenant du monde entier, gère et dirige le flot d'informations qui passe par le Bureau et répond aux demandes générales de renseignements par courrier, téléphone, télécopie et courrier électronique. Elle parle couramment irlandais et anglais et a suivi des cours de secrétariat.



Caoimhe Ní Lochlainn

Responsable de Projet 1 : Caoimhe Ní Lochlainn est responsable du Programme de Visites d'étude et des projets concernant la jeunesse. Elle coordonne les réunions et le travail du Comité consultatif de la jeunesse et organise un séminaire annuel de la jeunesse. Elle est également chargée des relations avec la presse au Siège social de Dublin. Elle parle couramment anglais, irlandais et italien et a obtenu le *Bachelor of Arts* en italien et histoire à l'University of Dublin.

Responsable de Projet 2 : Mared Roberts est entrée au Bureau en 1995 et fait partie du personnel permanent depuis 1996. En plus d'être l'assistante particulière du Secrétaire général, elle est chargée des projets relatifs à l'éducation. Elle parle couramment français, anglais, gallois et allemand et a obtenu le *Bachelor of Arts* en français et allemand à l'University of Wales, Cardiff.

Centre d'Information de Bruxelles



Ivana Subadolc

En juin 1996, Myriam Alkain, chef de service du Centre d'information de Bruxelles, a annoncé qu'elle quitterait son poste au mois de novembre suivant. Mme Alkain, une philologue basque de l'Université de Deusto, travaillait pour le Bureau depuis 1994. La nouvelle chef de service du CIB est Mme Ivana Suhadolc, une Slovène d'Italie qui parle couramment français, anglais, allemand, slovène et italien. Mme Suhadolc, qui a des diplômes de langues et de littérature de l'Université Ca'Foscari à Venise, est une ancienne journaliste de la RAI, la station publique de radio et de télévision de la région Veneto.



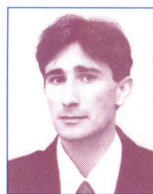
Helga Janssen

Secrétaire : Helga Janssen est la secrétaire du CIB depuis sa création en mai 1992. Elle est responsable de la correspondance générale, des relations avec les fournisseurs et les imprimeries, des factures et des paiements ainsi que du travail préparatoire pour le comptable. En outre, elle s'occupe des aspects pratiques de l'informatique du CIB et de la connexion Internet. Mme Janssen, qui parle couramment néerlandais, allemand, français et anglais, est diplômée en langues vivantes et en secrétariat.



Wolfgang Jenniges

Responsable de Projet 1 : Depuis novembre 1982, le documentaliste du CIB est M. Wolfgang Jenniges. Il est responsable du centre de documentation contenant la bibliothèque de référence, les coupures de presse et la collection de périodiques. De plus, il est responsable de plusieurs séries de publications, d'une partie de la correspondance concernant les langues et de la création d'une base de données culturelle. M. Jenniges est diplômé de l'université de Leuven en philologie classique et orientale ainsi qu'en histoire. Il parle couramment allemand, néerlandais, français, anglais et espagnol.

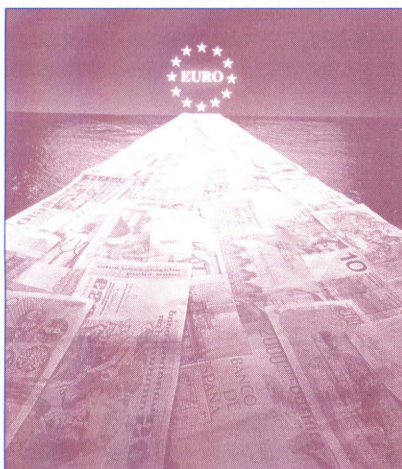


Christian Demeuré-Vallée

Responsable de Projet 2 : Christian Demeuré-Vallée est originaire de Bretagne et travaille au CIB depuis novembre 1995. En tant que responsable de l'information, il est chargé des relations du Bureau avec les médias (contacts personnels, communiqués de presse, correspondance en rapport avec la presse et organisation de conférences de presse). En outre, il coordonne plusieurs projets ayant trait à des publications et des événements culturels. M. Demeuré-Vallée est diplômé des Universités de Rennes et de Nantes en économie, en sociologie et en affaires européennes. Il parle couramment français, breton et anglais.

Financement

Chaque année, les deux antennes du Bureau préparent un programme de travail contenant plusieurs projets concrets qu'elles soumettent à l'approbation de la Commission. Ceux-ci sont financés dans le cadre de la ligne budgétaire B3-1006 de l'UE.



D'autres sources de revenus en 1996 étaient : le ministère irlandais des Arts, de la Culture et de la Gaeltacht, le ministère de l'Éducation nationale au Luxembourg, le gouvernement provincial de la Frise et la Communauté germanophone en Belgique (Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens). De plus, les bureaux du CIB sont gratuitement mis à sa disposition par la Communauté française. D'autre part, en 1996, les réunions du Conseil et du Conseil d'administration du Bureau ont été accueillies (en totalité ou en partie) par les organismes suivants : Communauté française de Belgique (réunion du Conseil de Charleroi), Udarás na Gaeltachta (Assemblée annuelle, Dún Chaoin), l'Assemblée du Peuple suédois (réunion du Conseil d'administration d'Helsinki), Folkshogeskoalle Schylgeralan (réunion du Conseil d'administration de Skylge, Frise).

Les projets en association sont aussi des sources d'aide financière indirecte et au cours de l'année passée, les projets du Bureau suivants ont bénéficié d'associés : frais de voyage d'un intervenant, Université de Haute-Bretagne; la mise à disposition d'une salle de réunion et une réception pour la Présentation culturelle bretonne à Bruxelles ont été pris en charge par la Communauté française de Belgique; le Hanse Office a contribué au lancement à Bruxelles de la publication du Bureau *Frise du Nord et Saterland*; une autre publication du Bureau, *Des Alpes à l'Adriatique : les Slovènes dans l'Union européenne*, a été cofinancée par le Bureau des Slovènes dans le Monde de la république de Slovénie.

Activités des Comités des États membres (CEM)

Introduction

Le Bureau a des comités dans tous les États membres de l'UE à l'exception de la Grèce et du Portugal. Chaque CEM se réunit plusieurs fois par an et chacun d'entre eux a son propre programme de travail. En outre, les CEM produisent des rapports écrits sur leurs activités que le SSD reproduit et distribue aux parties intéressées. Ces rapports sont une riche source d'information à jour sur les activités ayant lieu dans le domaine des langues moins répandues. Au cours de l'année, on a également poursuivi le travail visant à harmoniser les statuts des comités et à développer leur représentativité. Une section de langue romane (CROMBEL) a d'autre part été établie au sein du comité belge et ses statuts ont été publiés dans le *Moniteur belge*.



Rapport du CEM danois

En 1996, on a aussi consacré du temps à établir des contacts avec des communautés de langue moins répandue de pays n'ayant pas de comité d'État membre et à promouvoir la coopération avec elles. Les fruits de ce travail sont apparus à l'Assemblée du Bureau qui s'est tenue à Dún Chaoin (Irlande) au mois d'octobre lorsque le comité candidat suédois a été officiellement accepté en tant que comité d'État membre à part entière du Bureau. Le comité est composé de Suèdes finlandais, Suèdes tornedaliens, des Samis et des Romas. Les minorités rom et russophone sont en train d'entrer dans le comité. A la suite de contacts fréquents avec des représentants de la Suède, le Conseil du Bureau a reçu un projet de statuts de la part de ce comité candidat qu'il a accepté lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 96. Le nouveau CEM suédois représente les Finlandais de la Suède, les Finlandais tornedaliens, les Samis et les Roms.

Chacun des CEM du Bureau représente toutes les communautés de langues moins répandues autochtones de l'État en question. Les agences gouvernementales centrales, régionales et locales impliquées dans la promotion de ces langues ainsi que les principales organisations bénévoles actives dans ce domaine sont représentées. Dans certains États toutefois, tels que le Luxembourg et l'Italie, la législation et la pratique normale interdisent aux agences officielles de participer aux activités du comité. Les comités des États membres fournissent des rapports annuels de leurs activités au Secrétariat.

Allemagne

Communautés représentées : Danois, Frisons septentrionaux, Frisons du Saterland, Roms et Sintés, Sorabes.

Le comité allemand est composé de deux représentants de chacune des organisations principales de chaque minorité.

Personne à contacter : Gunter Spiess, August-Bebel-Str., 82, D-03046 Cottbus.

La minorité danoise a pris part pour la première fois cette année au « Schleswig-Holstein Tag » (Journée du Schleswig-Holstein) qui célébrait le cinquantième anniversaire de la fondation du Schleswig-Holstein. La participation de la minorité dénote la coopération croissante qui existe entre le parti de la minorité danoise et ses voisins allemands. Des élections législatives ont eu lieu au mois de mars dans l'ensemble du Schleswig-Holstein et le parti danois *Südschleswigscher Wählerverband* a obtenu deux sièges.

Frison septentrional : deux professeurs du département des Études frisonnes ayant pris leur retraite, il a été décidé de remplacer cette section par une section d'Études germaniques de la mer du Nord. A Kiel, la chaire des Études frisonnes a été supprimée mais on est parvenu à un compromis pour assurer la continuation de la formation des enseignants en cette langue.

Une brochure intitulée *Frise septentrionale et Saterland – le frison entre mer et marais* a été produite par le CEM allemand. Un événement a été organisé pour célébrer sa publication par le Bureau européen au Hanse Office, à Bruxelles, et au château Husum en Frise septentrionale.

Frison du Saterland : à l'annonce de la création de classes maternelles en frison, un plus grand nombre d'enfants qu'on ne s'y attendait se sont inscrits à ces classes. De plus, après le décès imprévisible de l'enseignant frison, aucun effort n'a été épargné pour trouver un remplaçant approprié dont la langue maternelle soit le frison. Ces efforts ont abouti et une institutrice est retournée dans son village natal, dans le Saterland, pour transmettre sa langue aux adultes de demain. Là aussi, le lancement de la publication frisonne a été célébré localement.

Sintés et Roms : Les transformations et les agrandissements du Centre de la culture et





de la documentation à Heidelberg, effectués en prévision de l'exposition sur *L'Holocauste des Sintés et Roms*, ont été achevés cette année. En outre, deux conférences internationales, *Musique Rom et Classicisme viennois* d'une part, et *Jazz et Flamenco* d'autre part, ont été organisées dans le cadre de la série sur *La Musique des Sintés et Roms* qui a commencé à l'automne 1995. Le Centre a aussi organisé d'autres conférences et séminaires sur la question des minorités. L'une de ces conférences a été organisée en coopération avec le responsable chargé des minorités nationales en Hongrie.

Sorabes : De vigoureuses manifestations ont été organisées contre la menace de destruction pesant sur Horno, un village sorabe, pour faciliter l'extraction du lignite. Une conférence internationale s'est tenue à Cottbus, au mois de septembre, sur la *Modernisation du vocabulaire des langues européennes minoritaires ou régionales*. Des spécialistes provenant de 13 pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest, et qui représentaient 15 langues en tout, y ont participé. Le gouvernement fédéral a indiqué cette année qu'il pourrait peu à peu diminuer l'aide financière qu'il accorde au peuple sorabe et qu'il finirait par retirer tout soutien. Ceci aurait des conséquences très graves puisque la moitié des fonds de la *Fondation pour le peuple sorabe (Stiftung für das Sorbische Volk)* provient des coffres de l'État.

Autriche

Communautés représentées : Croates, Tchèques, Hongrois, Roms, Slovaques, Slovènes. Le comité autrichien est composé de 15 organisations représentant toutes les minorités du pays.

Personne à contacter : Dr. Jan Petrik (Secrétaire), Österreichisches Volksgruppenzentrum, Teinfaltstraße 4, A-1010 Wien.

Une visite d'étude a eu lieu en Carinthie au mois de mai à laquelle ont participé des locuteurs de langues moins répandues de diverses régions européennes en dehors de l'Autriche. Les membres du comité autrichien ont donné l'occasion aux visiteurs d'observer personnellement la situation des Slovènes de Carinthie dans cette partie de l'Autriche.



La visite a encouragé le comité à lancer ses propres projets européens. Le lycée de langue slovène a l'intention d'établir des liens avec des lycées similaires en Irlande et en Belgique en mettant en place des échanges d'élèves. En attendant, des fonds ont été accordés à l'Association économique slovène pour un projet concernant le tourisme transnational. Une association bilingue (allemand/slovène), KIS-Coopérative éducative des agriculteurs, s'est employée cette année à devenir un des principaux partenaires en Carinthie dans le secteur des programmes INTERREG. Cette association, qui a été créée pour s'occuper de domaines tels que l'enseignement des adultes dans les zones rurales, donner des conseils et des recommandations, développer des projets, etc., s'est appliquée à devenir le coordinateur des projets INTERREG dans la région, des projets qui impliquent une coordination transnationale pour des projets agricoles INTERREG ou des projets transnationaux PHARE entre la Slovénie et la Carinthie.

Au mois de décembre de cette année, les organisations membres du comité et le centre autrichien des Groupes ethniques ont présenté le *Rapport de 1996 des Groupes Ethniques* dans les locaux de l'Association culturelle rom-autrichienne à Vienne. Le rapport se concentre principalement sur les minorités ethniques de l'Autriche et il est prévu de le mettre à jour chaque année. Il est disponible en anglais et en allemand.

Belgique

Communautés représentées : la communauté germanophone, la région où existe une communauté germanophone ne bénéficiant d'aucune ou de peu de reconnaissance officielle (Montzen et Malmedy), la communauté luxembourgeoise (région d'Arlon) et la communauté de langue romane (wallon, picard, champenois, gaumais). Le comité belge représente deux institutions officielles : la Communauté germanophone et le Conseil des langues endogènes de la communauté française, ainsi que deux organisations bénévoles : l'Institut de la formation pour adultes de la région germanophone et Areler Land a Sprooch, qui représente la vie culturelle de la région d'Arlon.

Personnes à contacter : M. Jean-Luc Fauconnier, rue de Namur 600, B-6200 Châtelet (communauté romane).



Danemark

Communauté représentée : Allemands du Nordschleswig.

Le comité est composé des trois organisations principales de la minorité germanophone dans les domaines de l'administration, de l'éducation et des médias.

Personne à contacter : M. Jan Sternkopf (secrétaire), Skibbroen 18, DK-6200 Aabenraa.



Après de nombreuses années de préparation, le Centre européen des questions minoritaires s'est ouvert à Flensburg, en Allemagne. Les membres de la minorité allemande au Danemark ont joué un rôle actif dans la création de ce centre qui est une institution académique indépendante établie grâce à un accord entre les gouvernements du Royaume du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne et de l'État fédéral allemand du Schleswig-Holstein. Par ailleurs, le comité a reçu cette année la visite d'un représentant de la DGXXII (Education, Formation et Jeunesse) de la Commission européenne, qui s'occupe du financement pour les langues moins répandues. Le comité a fait un résumé de la situation de la minorité germanophone vivant dans le sud du Danemark à l'intention de la Commission. Parmi ses autres activités durant 1996, le comité a continué à diffuser les publications du Bureau et a préparé *Euroschule*, un rassemblement d'élèves de communautés de langues moins répandues qui aura lieu dans la région en 1997.

Espagne

Communautés représentées : Basques, Catalans, Galiciens, Occitans. (l'occitan-aranais est représenté au sein du sous-comité catalan).

Le comité espagnol du Bureau européen pour les langues moins répandues est composé de trois sous-comités -basque, catalan et galicien- qui travaillent de façon autonome. Chaque sous-comité est organisé autour d'une grande institution linguistique.

Personne à contacter : M. Aureli Argemi i Roca (président), c/o Ciemen, Rocafort, 242 bis, E-08029 Barcelona.

L'activité principale du comité était axée cette année sur la *Conférence mondiale sur les droits linguistiques* qui s'est tenue à Barcelone du 6 au 9 juin 1996. Elle a été coorganisée par CIEMEN avec le soutien moral et technique de l'UNESCO. L'objectif fondamental de la conférence était d'établir une convention internationale des droits linguistiques. Une Déclaration universelle des droits linguistiques a été adoptée et M. Issakson, le représentant de l'UNESCO qui était présent, a confirmé que l'organisation avait l'intention de se baser sur la déclaration pour préparer une Conférence intergouvernementale. On espère que cette conférence conduira à la préparation d'une *Convention internationale des droits linguistiques* qui serait ensuite soumise à l'approbation de l'O.N.U.



Finlande

Communautés représentées : Lapons, Suédois

Le comité est composé de représentants des minorités linguistiques suivantes : les Suédois, Sami, Tsiganes, Russes et Tatars.

Personne à contacter : M. Christian Brandt (secrétaire), Folktinget, Unionsgatan 45 H 100, SF-00170 Helsingfors

Le comité s'est réuni deux fois en 1996 et a décidé d'organiser deux séminaires en 1997, l'un en Laponie sur la situation des Sami et l'autre à Helsinki sur les minorités russes dans ce pays.

France

Communautés représentées : Alsaciens (allemand), Basques, Bretons, Catalans, Corses, Flamands (néerlandais), locuteurs du francique de Moselle, Occitans, locuteurs des langues d'Oïl.

Le comité représente quelque 60 organisations et associations œuvrant pour le développement culturel des minorités représentées.

Personne à contacter : M. Charles Castellani (secrétaire), Scola Corsa Bastia, 75, rue Voltojo, Miomo, F-20200 Bastia.

Le comité français s'est réuni trois fois en 1996 pour discuter de son programme de travail et de l'évolution de son travail. La visite du président français à Quimper, le 30 mai, a été considérée comme le point culminant de l'année. Au cours de sa visite, Jacques Chirac s'est déclaré pour l'ajout de la France à la liste des signataires de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Par suite de cette déclaration, les membres du comité français ont décidé d'intensifier immédiatement les contacts avec des membres de l'Assemblée nationale, notamment ceux faisant partie de la majorité gouvernementale. Ceci a abouti à une séance de l'Assemblée entièrement consacrée à un débat sur les langues régionales en France. Le comité va maintenant se concentrer sur la création d'un Intergroupe pour les langues et cultures régionales comprenant des membres de toutes les factions de l'Assemblée favorables aux langues et cultures régionales de la France. L'objectif de l'Intergroupe sera d'exercer des pressions et de faire accroître le soutien en faveur de la signature de la Charte par la France.

Par ailleurs, le comité a publié un livret en français intitulé *Quelles langues pour nos enfants?*, qui contient une description succincte de toutes les langues régionales que l'on trouve en France. En outre, des membres du comité ont participé à des réunions du Haut-Comité national des langues régionales ainsi qu'à des réunions avec diverses institutions s'occupant de langues régionales.





Irlande

Communauté représentée : Irlandais.

Cinq départements ministériels et cinq autres agences nationales sont représentées dans le comité.

16 organisations bénévoles actives dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse, des médias et de la promotion de la langue en sont également membres.

Personne à contacter : M. Dáithí Ó Dúfaigh (secrétaire), 26 Cearnóg Mhuirfean, IRL-Baile Atha Cliath 2.

Le comité irlandais, en coopération avec une autre organisation de langue irlandaise, a mené une campagne pour obtenir que le régime des langues soit considéré à la Conférence intergouvernementale (CIG) en Irlande, et notamment le statut de la langue irlandaise au sein de l'Union. La campagne a été de grande envergure et des pressions ont été exercées auprès de politiciens à tous les niveaux. Au cours du deuxième semestre de 1996, durant la présidence irlandaise de l'UE, le comité a vigoureusement encouragé l'usage de l'irlandais lors des séances et cérémonies officielles. Des brochures et des documents publicitaires ont été produits en la langue irlandaise et une reconnaissance totale lui a été accordée aux réunions des ministres de la Culture de l'UE présidées par le ministre irlandais de la Culture, M. Michael D. Higgins, député de Galway.

En collaboration avec Bord na Gaeilge, l'agence nationale chargée de promouvoir la langue, le comité a accueilli une visite d'étude en Irlande au mois d'avril. Treize participants ont visité, entre autres attractions, le plus grand festival de la langue irlandaise pour la jeunesse, *Slógadh*, et la nouvelle chaîne de télévision en langue irlandaise. Cette nouvelle chaîne, *Teilifís na Gaeilge*, a été lancée à la fin du mois d'octobre. Une trentaine de personnes sont directement employées par la nouvelle station qui a aussi indirectement créé quelque 500 autres postes dans diverses sociétés de production et de services indépendantes. TnaG commande la plupart de ses programmes plutôt que de les produire elle-même.

Depuis l'été, il a beaucoup été question de l'enseignement par l'intermédiaire de l'irlandais car le ministre de l'Éducation avait changé les règles gouvernant les demandes de reconnaissance des nouvelles *Gaelscoileanna* (écoles où la langue d'enseignement est l'irlandais). En conséquence, les écoles n'étaient pas officiellement reconnues en dépit du fait qu'elles satisfaisaient tous les critères en vigueur l'année précédente. Là encore, plusieurs organisations linguistiques, dont la plupart sont membres du CEM irlandais, ont mené une campagne et ont exercé des pressions. Le ministre est revenu sur sa décision en ce qui concerne les écoles en question.

Italie

Communautés représentées : Albanais, Catalans, Croates, Français (Franco-Provençaux), Frioulans, Allemands, Grecs, Ladins, Occitans, Roms, Slovènes, Sardes. Le comité italien est composé d'environ 60 représentants des principales organisations liées à la vie culturelle de chacune des communautés ci-dessus.

Personne à contacter : Prof. Domenico Morelli (président), via Pietro Bonfante 52, I-00175 Roma.

Durant l'année, de nombreux événements culturels ont eu lieu dans un grand nombre de minorités linguistiques en Italie. Le plus grand a été le Festival albanais de la chanson qui s'est déroulé en Calabre pour la quinzième année de suite.

Sur le plan politique, des représentants du comité ont eu des contacts avec Sig. Vigneri, sous-secrétaire du ministère de l'Intérieur, qui est responsable du Bureau des minorités linguistiques. Les représentants du CEM ont demandé au ministère de donner un avis favorable à la nouvelle loi sur les langues minoritaires dont le Parlement débat actuellement. Confemili (le comité d'État membre italien) a proposé que le texte suivant soit inclus dans le projet de loi : « *Confemili a pour tâche de fournir une représentation aux langues moins répandues au sein des institutions italiennes, européennes et internationales et de prendre des initiatives pour coordonner, promouvoir et encourager les études et la recherche qui intéressent toutes les minorités.* »

Par ailleurs, le comité est parvenu à un accord avec des responsables du ministère de l'Éducation nationale au sujet d'une initiative commune qui aboutirait à la mise en œuvre de deux ordonnances émanant du conseil du ministère relatives à la protection des langues moins répandues. Les préfets des régions où des langues minoritaires sont parlées ont invité les maires des différentes communes à émettre des propositions visant à promouvoir le patrimoine linguistique et culturel des minorités, soit indépendamment du programme scolaire, soit dans son cadre. Toujours conjointement avec ce même ministère, un programme a été établi qui consiste à faire venir des locuteurs de langues moins répandues dans les écoles pour aider à enseigner la langue minoritaire. Ces assistants viennent du pays ou de la région d'origine de la langue, ce qui encourage les échanges culturels entre les minorités.



*«De part leurs
activités et de part
leur existence même,
les comités des États
membres encouragent
la coopération entre les
communautés
linguistiques au sein
de chaque État.»*



Un Centre de documentation a été ouvert au ministère de l'Intérieur avec l'aide du CEM italien du Bureau. Le centre a pour objectif de rassembler du matériel qui sera utilisé par le Bureau au niveau central ainsi que par d'autres bureaux d'État.

Enfin, le quatrième volume de la collection « Europe : Culture et Droits minoritaires » a été publié cette année. Le ministère de l'Intérieur y a écrit : « *L'Italie a beaucoup fait dans ce domaine mais son système de protection des langues moins répandues a encore certainement besoin d'être amélioré.* »

Luxembourg

Communauté représentée : Luxembourgeois.

Le comité du Luxembourg est formé de la principale association pour la promotion du luxembourgeois.

Personne à contacter : M. Lucien Jacoby (secrétaire), Maison 66, L-9776 Wilwerwiltz.

Le comité s'est réuni trois fois en 1996, aux mois de mars, juin et novembre. Les deux activités principales dont il s'est occupé au cours de cette période ont été la publication par Action Lëtzebuergesch d'une traduction de psaumes en luxembourgeois (*D'Psalmen op Lëtzebuergesch, éditions St. Paul, Luxembourg*) et le séminaire intitulé *Formation des maîtres, langues moins répandues et Culture de la Paix*, qui a eu lieu au Luxembourg au mois de novembre (voir également page 19). En outre, le comité a continué à distribuer sa brochure, *Le Luxembourgeois aujourd'hui*. Cette publication vise à informer les personnes qui arrivent au Luxembourg sur la langue et son usage à travers tout l'État. Un tirage supplémentaire de 3 000 exemplaires a été effectué pour la version française tandis que la version allemande a été reproduite dans le magazine *Zielsprache Französisch* qui est publié par l'Université de Sarre (vol. 2/16, 1 200 abonnés).

Pays-Bas

Communauté représentée : Frisons.

Le comité est composé d'une organisation officielle, 'Berie foar it Frysk', le Bureau consultatif de la langue frisonne du gouvernement provincial de Fryslân, et de représentants de neuf organisations actives dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la recherche, de la jeunesse, des médias et de la littérature.

Personne à contacter : M. Reitze Jonkman (secrétaire), c/o Fryske Akademy, BP 54, NL-8900 AB Ljouwert/Leeuwarden.

En 1996, les Pays-Bas sont devenus le quatrième pays à avoir ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (voir page 24). Le frison est couvert dans la Partie III de la charte, ce qui signifie que l'État doit avoir une politique active pour promouvoir et consolider cette langue. Dans la Partie II, la charte reconnaît aussi le *bas-saxon*, qui est le nom donné à un groupe de variantes régionales parlées dans plusieurs provinces orientales des Pays-Bas. Suite à l'inclusion du *bas-saxon* dans la Charte, le comité du Bureau des Pays-Bas a décidé d'accepter que le *bas-saxon* soit représenté dans son comité national à partir de 1997.

En février, les trois années expérimentales de télédiffusion en frison sont arrivées à leur terme sans que l'on ait trouvé un nouveau financement. La télédiffusion en frison a toutefois finalement été garantie plus tard dans l'année lorsque le parlement néerlandais a consenti à supporter la moitié des frais. L'autre moitié proviendra d'une redevance télévision provinciale et de la publicité.

La municipalité frisonne de *Ferwerderadiel* a décidé que seule la version frisonne de ses noms de villages serait la version officielle. *Ferwerderadiel* est la quatrième municipalité à prendre cette décision. En conséquence, le frison est maintenant la version officielle de plus de 40% de toute la toponymie. Dans ces villages, c'est donc la version monolingue officielle qui est en usage.

Royaume-Uni

Communautés linguistiques représentées : cornique, irlandais, gaélique, scots et gallois.

Le comité du Royaume-Uni est formé de sous-comités gallois, écossais, et irlandais du nord et, de moins longue date, d'un sous-comité cornique. Les quatre sous-comités travaillent de façon relativement autonome. Le comité du Royaume-Uni comporte vingt organismes officiels et une vingtaine d'organisations représentant la vie culturelle de chaque communauté.

Personne à contacter : Llinos Dafis, Ialith Cif, Ty Bangor, 36 y Stryd Fawer, Llanbedr Pont Steffan, pays de Galles.

Le comité a commencé l'année de façon restructurée avec une ample représentation au sein des sous-comités et un plus petit nombre de représentants, élus par et à partir des sous-comités, se réunissant au niveau national.

Les sous-comités ont tenu leurs propres réunions suivant des programmes chargés et le compte rendu des questions qui y ont été discutées a été fait aux réunions du comité national. Des démarches ont été faites auprès du gouvernement britannique à propos

de la ligne budgétaire pour les langues moins répandues et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe ainsi qu'au sujet de l'enseignement en langue irlandaise en Irlande du Nord. En outre, le sous-comité gallois a coopéré à la visite d'étude qui s'est déroulée au pays de Galles au mois de novembre.

Outre ses discussions et ses actions concernant les affaires d'une ou plusieurs parties du RU, le comité a discuté des développements au sein du Bureau au niveau européen et des relations avec la Commission. Le président et le vice-président ont participé à des réunions du Conseil du Bureau et au colloque de la Commission qui s'est tenu à Bruxelles au mois de mars. Lors de la réunion de l'automne du comité britannique, qui s'est déroulée à Bangor, une petite cérémonie a eu lieu en l'honneur de Dafydd Orwig, un ancien président du comité, en reconnaissance de son travail pour la langue galloise et pour le Bureau durant de nombreuses années. Sa mort, peu de temps après, a été une perte considérable pour la cause du comité britannique.

Suède

Communautés linguistiques représentées : Sami, Finlandais suédois, Finlandais tornedaliens, Romä. Contact : Heikki A. Kirjavainen, Timjansgatan 26, S-424 42 Angered

Par suite du travail de ce nouveau comité le gouvernement a établi une commission spéciale pour examiner la possibilité de la signature et ratification par la Suède de la Convention européenne sur les langues régionales et minoritaires du Conseil de l'Europe. Des contacts ont été établis avec les représentants des Romas avec l'intention de les accueillir au Comité en 1997.

Résumé

De par leurs activités et de par leur existence même, les comités des États membres encouragent la coopération entre les communautés linguistiques au sein de chaque État. Bien que les situations varient d'une minorité à l'autre, une telle collaboration s'est avérée très précieuse. Elle favorise le développement d'une stratégie concertée au niveau de l'État ainsi qu'au niveau Européen. Les efforts entrepris au sein des divers comités pour faire signer la Charte montrent clairement les conséquences de cette collaboration.

En cherchant à obtenir une protection juridique et en diffusant de l'information, les comités œuvrent continuellement pour renforcer la solidarité entre les communautés des divers pays européens. Le lobbying institutionnel des comités concerne également les minorités d'autres États. En outre, ils constituent un canal d'information et de contacts indispensable pour les organisations qui désirent développer des échanges ou des projets européens. De cette façon, les comités contribuent discrètement mais efficacement au développement des échanges culturels européens.

Le développement d'outils servant à transmettre l'information entre les comités est un autre aspect important de cette coopération. Les comités contribuent à la mise en commun des ressources dont une seule minorité ne disposerait peut-être pas. D'autre part, grâce au développement collectif d'outils pour la transmission de l'information, il est possible de conjuguer les efforts afin d'influencer les opinions de la majorité d'un État relatives au sort des minorités linguistiques et culturelles. Grâce à cette coopération au sein du Bureau européen, d'année en année les efforts des diverses communautés linguistiques sont mieux coordonnés et plus efficaces.

Enfin, grâce aux activités réalisées dans les États Membres au nom du Bureau européen pour les langues moins répandues, il est possible de mettre fin à l'isolement que ressentent souvent ceux qui défendent les locuteurs des langues minoritaires. De part son existence même, le Bureau leur donne une reconnaissance extérieure. Il est indéniable qu'aux yeux de nombreux locuteurs de langues minoritaires, cette simple reconnaissance de la part d'un organe européen accroît énormément la valeur de leur propre culture. Il est de plus en plus courant de considérer la construction de l'Europe et l'affirmation assurée de sa propre identité comme les deux facettes du même processus. Avoir patiemment contribué à ce processus durant les treize années de leur existence n'est pas le moindre des mérites du Bureau et de ses comités.

Réunions du Conseil et du Conseil d'administration

Le Conseil du Bureau s'est réuni deux fois en 1996 et le Conseil d'administration, six fois.

Le Conseil s'est réuni à Bruxelles et à Charleroi les 28 et 30 mars. Le Conseil s'est rendu à Charleroi suite à l'invitation de la Communauté française de Belgique et les

délégués ont été accueillis par le maire de la ville au Musée du Verre, où la réunion a eu lieu. Le Colloque annuel, en association avec la Commission européenne, s'est déroulé le 29 mars. L'Assemblée annuelle a eu lieu les 18 et 19 octobre à Ionad an Bhlascoid Mhóir, un centre culturel situé à Dún Chaoin, dans le sud-ouest de l'Irlande. L'Assemblée a été accueillie par Údarás na Gaeltachta, l'autorité chargée du développement des régions irlandophones.

Des réunions du Conseil d'administration ont eu lieu à Bruxelles le 9 février et le 28 mars, à Dublin, les 3/4 mai et le 17 octobre, à Helsingfors les 14/15 juin, sur l'invitation de Svenska Finlands folkting, et sur l'île frisonne, Skylge, les 13 et 14 septembre suite à l'invitation de Folkshegeskoalle Schulgerlân.

Défendre la cause des langues



Plaidoyer : de g. à d.
Michael D. Higgins, Président du Conseil de
la Culture, Allan Wynne Jones et Dónall
Ó Riagáin.

«Se faire le porte-
parole des langues
moins répandues est
un des éléments clés
du programme de
travail du Bureau.»

Réseau de contacts et Service d'informations générales (SSD et CIB)

Se faire le porte-parole des langues moins répandues est un des éléments clés du programme de travail du Bureau. Une grande partie de cette activité est un travail relativement de routine qui s'exécute de façon discrète (s'entretenir avec des parlementaires à propos de rapports et de propositions de résolutions au Parlement européen, ou avec des membres du Comité des régions à propos de projets d'avis; faire des soumissions écrites à l'intention des gouvernements nationaux et régionaux; faire des suggestions, officiellement et officieusement, aux décideurs et aux administrateurs, etc.).

Toutefois, certains aspects du travail accompli en 1996 méritent d'être mentionnés.

En 1995, le Bureau a rédigé un certain nombre de propositions relatives à la Conférence intergouvernementale qui a pour tâche de revoir et de modifier le Traité de Maastricht. Onze questions distinctes y étaient soulevées dont les principales concernaient l'ajout d'un alinéa à l'Article B qui inclurait dans les objectifs de l'UE le renforcement *dans toute sa diversité, du riche patrimoine linguistique et culturel des citoyens de l'Union*; l'accroissement du rôle du Comité des régions; la suppression de la clause sur l'unanimité dans l'Article 128; l'extension du principe de subsidiarité aux autorités régionales et locales et l'insertion au paragraphe 2 de l'Article 8, qui traite de la citoyenneté, de la phrase suivante : *L'Union chérit de manière égale tous ses citoyens et fait observer leurs droits indépendamment de la race, de la nationalité, de la langue, de la culture ou de la religion*. Une des propositions demandait le développement d'une Politique linguistique européenne. La soumission du Bureau a été envoyée aux membres du Comité de réflexion chargé de préparer la Conférence et qui comprenait les ministres des Affaires étrangères de chaque État membre. La soumission a également été envoyée à plus d'une centaine de parlementaires et à tous les membres du Comité des régions.

La Commission institutionnelle du Parlement européen a tenu une audience publique sur la CIG les 26 et 27 février et le Secrétaire général a accepté une invitation pour présenter les propositions du Bureau. Elles ont été bien accueillies.

En prévision de la Présidence irlandaise, le Président, le Secrétaire général et un administrateur ont accepté une invitation pour présenter les propositions lors d'une réunion de la Commission mixte de la langue irlandaise au Parlement irlandais. (Une soumission écrite avait déjà été envoyée à la Commission mixte sur ce sujet ainsi que sur la nécessité d'un Projet de loi sur les droits des irlandophones. L'attention des médias a été attirée sur les propositions du Bureau relatives à la CIG lors de conférences de presse à Bruxelles, Dublin, Helsinki et Charleroi.

La Fondation des relations interethniques, un organe établi pour assister le Haut-Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE dans son travail, a entrepris de préparer une série de directives sur les droits linguistiques afin d'aider le Haut-Commissaire dans sa tâche. Le Secrétaire général a accepté une invitation à participer à une consultation d'experts qui s'est tenue à Oslo le 14 octobre. Les directives seront basées sur des instruments juridiques existants. Le travail relatif à ce projet se poursuivra en 1997.

En 1988 déjà, le Bureau avait proposé qu'ait lieu une réunion d'agences gouvernementales chargées de promouvoir les langues moins répandues, qu'elles soient au niveau national, régional ou provincial. L'objectif principal d'une telle réunion serait de faciliter un échange d'idées et d'expériences, d'identifier des domaines où pourrait s'effectuer une coopération concrète et de développer un nouveau lobby politique pour les langues moins répandues au niveau européen. Le

«Le CIB été ouvert en 1992 et une grande partie de son activité consiste à donner des informations et des conseils techniques sur tous les aspects de la promotion des langues moins répandues de l'UE.»

Bureau a été ravi lorsque le ministre irlandais des Arts, de la Culture et de la Gaeltacht, M. Michael D. Higgins, député, qui était Président du Conseil de la culture durant le deuxième semestre de l'année, a pris l'initiative et a convoqué une telle réunion les 1 et 2 novembre à An Spidéal.

Le Président et le Secrétaire général du Bureau étaient au nombre des participants. Lors d'une allocution à l'assistance, le ministre a dit : «Je pense qu'il est important que les États membres manifestent un intérêt pour la protection des groupes linguistiques minoritaires qui existent sur leur territoire mais également pour les autres groupes linguistiques qui existent ailleurs dans l'Union. Je félicite le Bureau pour le rôle considérable qu'il a joué pour faire mieux connaître au public européen la riche diversité linguistique qui est la nôtre.» Le Bureau considère que la conférence est une initiative pleine de promesses et il s'efforcera de persuader les autres pays de poursuivre le travail commencé à An Spidéal.

Les membres du Conseil d'administration ont rencontré le ministre, M. Higgins, le 17 octobre. Il les a informés d'une autre de ses initiatives qui a porté fruit en décembre lorsque le Conseil européen des ministres de la Culture et de l'Audio-visuel a adopté à l'unanimité une résolution sur l'intégration des affaires culturelles dans les actions communautaires. Ceci donne de la substance à la disposition légale prévue à l'Article 128 [4] du traité de Maastricht selon laquelle la Communauté doit tenir compte des aspects culturels dans ses actions dépendant d'autres dispositions du traité.

Centre d'information de Bruxelles

Le CIB été ouvert en 1992 et une grande partie de son activité consiste à donner des informations et des conseils techniques sur tous les aspects de la promotion des langues moins répandues de l'UE. Il reçoit des centaines de demandes d'informations et de conseils du monde entier. Ces demandes concernent des informations générales sur les langues représentées par le Bureau, la politique linguistique au niveau européen, des informations sur les programmes de l'UE (financement) dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la politique régionale ainsi que des informations sur les possibilités d'actions en partenariat entre les communautés linguistiques minoritaires.

Sur un plan plus général, le rôle du Centre en tant que service d'information est double. Il dissémine une information européenne aux diverses communautés linguistiques et diffuse des informations sur ces mêmes communautés aux médias européens, notamment par le biais de ses brochures d'informations. Il convient de mentionner tout particulièrement la coopération du CIB au projet ambitieux intitulé «Livres et Textes des régions d'Europe» qui a été coordonné par Région Languedoc-Roussillon (F), Generalitat de Catalunya (E), Co. Dhún Laoire-Ráth an Dúin (IRL), Regio do Norte (P) et Periferia attikis (GR). La présentation a eu lieu durant l'Assemblée générale des régions européennes, au mois de décembre, à Bâle et divers textes littéraires en une vingtaine de langues minoritaires ont été fournis par le CIB pour y être exposés.

Le Centre d'information à Bruxelles a commencé à construire une site du Bureau sur l'Internet : <http://www.eblul-bic.be>.

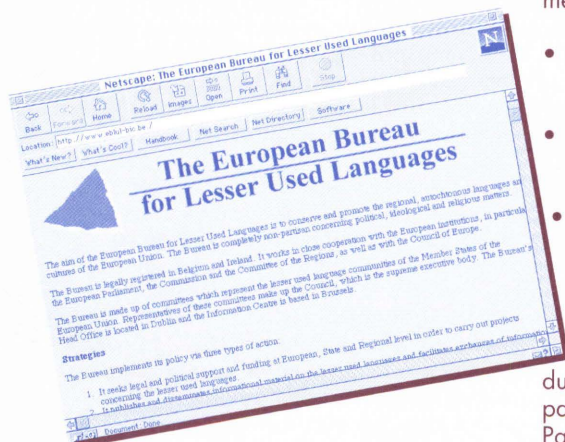
Service de Presse (SSD et CIB)

Au cours de l'année, le CIB a envoyé 20 communiqués de presse à quelque 300 médias. Ces communiqués avaient pour sujet :

- les programmes d'action de l'UE concernant les langues minoritaires (formulaire d'appel à candidature, propositions de projets publiées par le Journal officiel de la Commission);
- les événements positifs ou négatifs liés à des minorités spécifiques (tels que la création d'une nouvelle chaîne de télévision en irlandais ou le refus de financer des journaux en langue minoritaire en France);
- les initiatives du Bureau et d'autres institutions internationales en faveur des langues minoritaires, Telles que la conférence internationale sur les droits linguistiques à Barcelone.

À part deux conférences de presse ayant eu lieu en même temps que des présentations culturelles du CIB à Bruxelles et une autre à l'occasion de la réunion du Conseil du Bureau à Charleroi, une conférence de presse spéciale a été organisée par le CIB à l'intention de journalistes européens basés à Bruxelles, de membres du Parlement européen et de représentants des délégations régionales à Bruxelles. À cette occasion, les publications du Bureau et ses activités pour 1995 ont été présentées.

Au cours de l'année, les membres du personnel du Bureau, aussi bien du SSD que du CIB, ont donné une quarantaine d'interviews à des radios, des télévisions et des journaux. En outre, ils ont prêté assistance à des réalisateurs d'émissions de radio et



de télévision produisant des programmes ayant trait aux langues minoritaires. De plus, une centaine d'articles de journaux basés sur des informations fournies par le Bureau ont été collationnés.

Bureau Info (SSD)

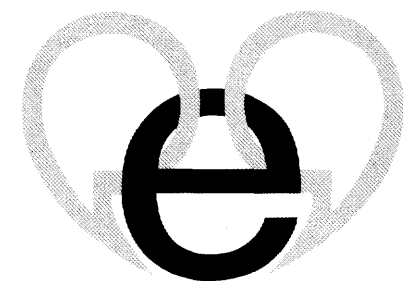
C'est le bulletin d'information interne de l'organisation, qui est tiré à 300 exemplaires tous les deux mois. Le but de ce journal interne est de diffuser directement une information actualisée aux membres des CEM. Il décrit surtout les programmes de travail du Bureau et leur exécution, fait des comptes rendus de réunions, mentionne des événements et des développements se produisant dans des institutions européennes telles que le Parlement européen et la Commission européenne. Ainsi, les personnes œuvrant directement sur le terrain pour nos langues peuvent être tenues régulièrement informées de ce qui se passe au niveau européen.

Centre de documentation (CIB)

Un des objectifs principaux du Centre d'information de Bruxelles est de rassembler de la documentation sur les langues minoritaires de l'Union européenne. La bibliothèque comprend une section générale contenant environ 500 titres et 40 sections de langues contenant quelque 2 000 livres. Elle contient des ouvrages de référence, des dictionnaires et de la documentation linguistique, historique et sociologique. Elle possède aussi une collection de cassettes, de cassettes vidéo et de CD. Par ailleurs, le Centre de documentation reçoit régulièrement 200 magazines et périodiques par abonnement ou au moyen d'échanges avec des publications du CIB et Contact Bulletin. Le CIB possède aussi une sélection de plusieurs milliers de coupures de presse classées géographiquement et chronologiquement provenant principalement de six quotidiens et de deux hebdomadaires internationaux qui sont passés en revue par le personnel du CIB.

Bibliothèque (SSD)

La bibliothèque du siège social s'est construite au cours des années et comprenait 2850 titres à la fin de 1996, pour la plupart sur les langues minoritaires et la linguistique en général. Il s'agit de livres, de documents et de thèses de recherche universitaires, d'actes de séminaires et de conférences et de périodiques et magazines en langues minoritaires provenant des régions où ces langues sont parlées. Tous les titres sont maintenant informatisés et un listing de la base de données a été produit au cours de l'année.



Présentations culturelles (CIB)

«Chaque année, le Centre d'information de Bruxelles organise des conférences et des soirées au cours desquelles des langues et des cultures minoritaires sont présentées afin de faire connaître la situation...»

Chaque année, le Centre d'Information de Bruxelles organise des conférences et des soirées au cours desquelles des langues et des cultures minoritaires sont présentées afin de faire connaître la situation, les besoins ainsi que la diversité et la richesse culturelles de ces communautés, au grand public européen et bruxellois. En 1996, le CIB a organisé deux événements culturels de ce genre, l'un en juillet et l'autre en septembre. Le premier de ces événements a été organisé en collaboration avec le Hanse-Office, la représentation à Bruxelles des Länder allemand du Schleswig-Holstein et d'Hambourg, et a eu lieu dans les bureaux de cette organisation. Il avait pour thème la situation actuelle du frison septentrional et du Saterland en Allemagne. Prof. Marron C. Fort (Université d'Oldenbourg), coauteur de *Frise septentrionale et Saterland - le frison entre mer et marais*, a fait un exposé général sur la situation linguistique et les perspectives de ces communautés et a souligné les dangers particuliers qui menaçaient ces communautés linguistiques de langue germanique les plus petites d'Europe. À cette occasion, le livret a également été présenté à la presse.

Le deuxième événement culturel était axé sur «La situation actuelle et les perspectives de la langue bretonne en Europe». Prof. Lukian Kergoat de l'Université de Rennes a fait une communication sur la situation de la langue aujourd'hui. Il a examiné les raisons derrière la crise que vit actuellement le breton, qui, jusque dans les années 1950, était la langue celtique la plus parlée. Il a également décrit les récents changements d'attitude au sein des élites locales et des autorités officielles, changements qui pourraient inaugurer un meilleur avenir pour la langue. On pouvait mesurer le succès de ces deux événements culturels à la centaine de personnes qui y ont assisté, parmi lesquels figuraient des députés européens, des journalistes, des représentants régionaux et des habitants de Bruxelles. De plus, ces événements ont inspiré le CIB pour l'organisation future de telles conférences et événements culturels pour et sur les minorités, à Bruxelles.

Au mois de mai, le CIB a pris part au festival «Fête des langues/Talenfeest» qui s'est déroulé à Bruxelles pendant trois jours et auquel des milliers de personnes, pour la plupart des jeunes, ont participé. Grâce à un stand d'information contenant les publications du Bureau ainsi que plusieurs animations et activités telles qu'un jeu de questions et des pièces, les langues minoritaires étaient représentées à ce qui est l'un des plus importants festivals linguistiques en Europe.

Publications

Bulletin d'information CONTACT BULLETIN (SSD)

Publié pour la première fois en 1983, et avec un tirage total de 40 500 exemplaires, le bulletin d'information international du Bureau a été distribué gratuitement cette année aux 18 000 abonnés figurant sur le fichier d'adresses ainsi qu'à quelque 6 600 personnes par l'intermédiaire des comités des États membres et du Centre d'Information de Dublin. De plus, 16 000 exemplaires ont été distribués lors de conférences, séminaires, etc. Le bulletin a pour objectif d'informer le monde entier des développements se produisant dans le domaine des langues moins répandues en Europe. Son contenu provient essentiellement des membres des CEM du Bureau. Les rapports des participants aux visites d'étude sont une autre source précieuse de matériel. Contact Bulletin vise avant tout à diffuser des informations sur les langues moins répandues ainsi que sur le Bureau et son travail. Il fait aussi de la publicité pour les activités de la Commission en faveur des langues moins répandues à travers toute l'Europe. Le bulletin fait généralement le compte rendu de conférences, répertorie les nouvelles publications, annonce les programmes dont peuvent bénéficier les locuteurs des langues moins répandues et publie des articles d'intérêt général et spécifique pour ses lecteurs.

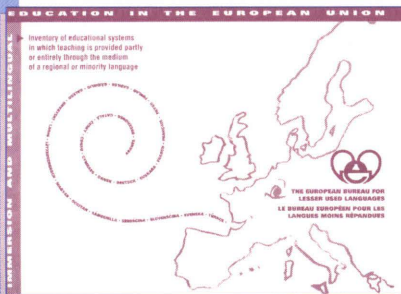


Contact Bulletin

Le premier numéro de l'année contenait des articles sur le frison du Saterland, le livonien et le basque en plus des rubriques régulières telles que le courrier des lecteurs et les informations concernant les nouvelles publications. A cette occasion et pour la première fois, le bulletin a été publié en espagnol et il est maintenant disponible en cinq langues. Le second numéro était davantage axé sur la législation et comportait une interview avec le Professeur Sergio Cecotti, Président de la Région autonome du Frioul-Vénétie Julienne, qui s'exprimait sur la nouvelle loi linguistique pour le frioulan. Ce numéro contenait également un article approfondi sur les recommandations du Bureau à l'intention de la Conférence intergouvernementale (voir aussi p.24) ainsi qu'un article sur la nouvelle loi concernant le statut de la langue slovaque dans la République slovaque où, en dépit de l'opposition et des protestations des minorités linguistiques, une législation a été adoptée instituant le slovaque comme seule langue officielle de ce nouvel État indépendant. L'article principal du dernier numéro de l'année présentait une vue d'ensemble des langues moins répandues de la Finlande et de la Suède, où le Bureau venait d'établir de nouveaux comités d'État membre. Ce même numéro contenait des articles sur la première chaîne de télévision tout en irlandais en Irlande, l'Association européenne de radiodiffusion ethnique et la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par les Pays-Bas.

Inventaire européen des Systèmes éducatifs bilingues (SSD)

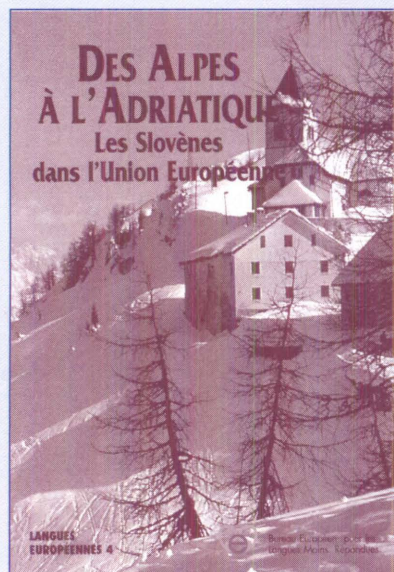
Dressé à partir d'un questionnaire qui avait été envoyé à des écoles et organisations éducatives, cet inventaire, unique en son genre, répertorie les organisations impliquées dans des programmes éducatifs plurilingues ou d'immersion dans les pays de l'UE où l'enseignement (en totalité ou en partie) se fait par l'intermédiaire d'une langue régionale ou minoritaire. En plus de la liste des noms et adresses de ces organisations, l'inventaire présente les principales caractéristiques d'un tel enseignement pour chaque communauté linguistique de même qu'il fournit, en replaçant ces caractéristiques dans leur contexte, des données sociolinguistiques. Les cinquante fiches qu'établit l'inventaire donnent un aperçu assez large des systèmes éducatifs plurilingues ou d'immersion qui existent aujourd'hui pour les langues minoritaires ou régionales en Europe. En parcourant l'inventaire ou en examinant les réponses aux questionnaires, on remarque immédiatement combien il est difficile d'identifier les enfants qui parlent des langues minoritaires. Dans la plupart des cas, l'inventaire montre que les enfants d'une langue minoritaire parlent déjà la langue majoritaire environnante lorsqu'ils entrent à l'école et, dans bien des cas, ne parlent que la langue dominante. À l'exception de ce que l'on pourrait appeler des minorités fortes, telles que les germanophones de Belgique ou les suédophones de Finlande, la plupart des élèves participant à des programmes plurilingues ou d'immersion parlent la langue majoritaire chez eux. Les réponses aux questionnaires révèlent également que dans la plupart des cas les élèves ont nettement tendance à préférer parler la langue majoritaire entre eux. Ainsi, si l'école est un environnement essentiel à la sauvegarde et au développement des langues minoritaires qui sont menacées, elle ne peut pas seule renverser le processus de mutation linguistique qui se fait en faveur de la langue dominante. Les parents et la communauté ont leur rôle à jouer. L'inventaire montre également clairement la grande diversité qui existe au sein des programmes



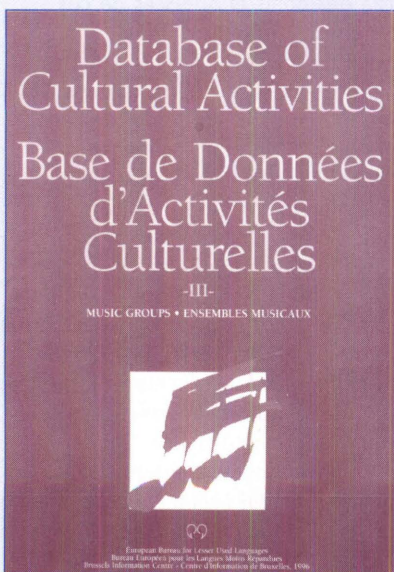
Inventaire



Le frison entre mer et marais (CIB)



Des Alpes à L'Adriatique - les Slovènes dans l'UE



Base de données

éducatifs plurilingues et d'immersion; dans certains programmes, l'enseignement se fait exclusivement dans la langue minoritaire alors que dans certains autres, l'emploi du temps est divisé à peu près également entre les deux langues.

Dossier pédagogique à dimension européenne (SSD)

Il s'agit d'un dossier pédagogique visant à présenter la dimension européenne aux élèves de 9 à 14 ans afin de développer leur compréhension de l'Europe. Le dossier comprend une introduction détaillée s'adressant à l'enseignant sous forme d'un manuel de 56 pages qui contient une vue d'ensemble de l'Europe et de ses communautés linguistiques ainsi qu'un bref aperçu linguistique, historique et géographique de l'Europe. Des fiches linguistiques décrivent brièvement les langues en question tandis que les profils tout en couleur d'écoles et de régions sélectionnées dans six communautés de langue moins répandue (Vallée d'Aoste, Kerry, Karasjok, Julienne, Schleswig nord et Frise) sont accompagnés d'informations plus détaillées dans le manuel. Le dossier contient aussi des cartes en couleur, des photographies, des tableaux muraux de format A1, des fiches de travail, des échantillons de publications du Bureau européen, et une cassette vidéo. Le dossier pédagogique a été produit en tant que projet pilote en irlandais, en gallois et en gaélique écossais et il a pour objectif de présenter l'Europe dans son acception la plus large à travers les yeux d'un locuteur d'une langue moins répandue et de faire mieux comprendre aux élèves la diversité et la richesse de l'Europe et de ses peuples. En outre, il leur permet de se rendre compte de la place spéciale qu'eux-mêmes occupent parmi les communautés européennes. Le dossier est flexible et se prête à de multiples interprétations puisque ses thèmes englobent tous les aspects de la vie en Europe dans toute sa diversité linguistique, géographique, historique et culturelle. Des exemplaires pilotes de ce dossier ont été distribués dans des écoles afin d'obtenir des réactions et, à l'avenir, on espère le publier et le distribuer à un plus grand nombre d'écoles à travers l'Union européenne. (Voir également *Éducation* ci-dessous).

Le frison : entre mer et marais (CIB)

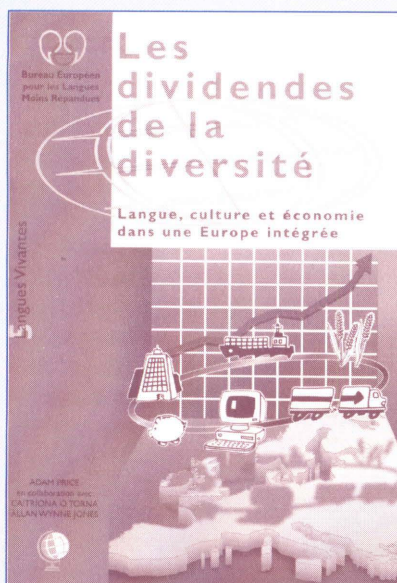
Langues européennes est une collection monographique sur diverses communautés linguistiques minoritaires de l'UE qui est publiée par le Centre d'information de Bruxelles. Le troisième titre de la collection est consacré aux communautés parlant le frison septentrional et le frison du Saterland dans la République fédérale d'Allemagne. Le livret est divisé en deux parties : la première partie présente l'histoire de la Frise septentrionale et de sa langue des temps les plus anciens jusqu'à nos jours; la deuxième décrit la communauté frisonne du Saterland. Les deux parties décrivent également la situation linguistique actuelle et diverses initiatives visant à sauvegarder la langue. En dépit du nombre peu élevé de locuteurs et de leur position relativement isolée, les Frisons en Allemagne sont conscients de leur origine commune et de la situation précaire du frison par rapport aux langues fortes qui les entourent. Au Moyen Âge, la zone de langue frisonne s'étendait approximativement de l'estuaire du Rhin jusqu'à l'ouest. De cette région d'origine, il ne reste aujourd'hui que la province de la Frise aux Pays-Bas. A ceci s'ajoutent deux territoires en Allemagne : la Frise du Nord dans le Schleswig-Holstein, et le Saterland, à l'ouest d'Oldenburg, en Basse-Saxe. *Frise septentrionale et Saterland - le frison entre mer et marais* a été écrit par deux philologues spécialistes du frison en Allemagne : Ommo Wilts (Kiel) et Marron C. Fort (Oldenburg). Le livret est disponible en allemand, français et anglais.

Des Alpes à l'Adriatique - Les Slovènes dans l'Union européenne (CIB)

Les Slovènes occupent un territoire qui s'étend du nord de l'Adriatique au bord occidental de la plaine du Danube en passant par les Alpes orientales. On trouve un nombre considérable de locuteurs de slovène en dehors de la République slovène fondée en 1991, notamment en Autriche, en Italie, en Hongrie et en Croatie. Ce quatrième volume de la *Collection Langues européennes* est consacré aux minorités slovènes en Italie et en Autriche. La brochure décrit d'abord la communauté slovène en Italie puis la communauté slovène en Autriche. Elle présente leur situation sociolinguistique à travers la vie culturelle, sociale, économique et politique de chaque communauté. L'ouvrage, qui est disponible en anglais, français, allemand, italien et slovène, a été écrit par M. Bojan Brezigar, journaliste et directeur du quotidien principal en langue slovène en Italie.

Base de données sur les groupes musicaux (CIB)

La *Base de données d'activités culturelles* fait partie d'un grand projet entrepris par le Centre d'information de Bruxelles pour donner des informations sur les activités culturelles des communautés de langue minoritaire et pour rapprocher ces communautés. La troisième partie de ce projet rassemble des données de base sur quelque 600 groupes musicaux chantant en langues minoritaires dans presque trente communautés linguistiques de l'Union européenne. On y trouve des renseignements



Les Dividendes de la diversité

sur le genre de musique que joue un groupe, sa spécialisation, ses membres, le nombre de spectacles, etc. Tout comme le théâtre, la musique est un important moyen de transmission de la langue et des vénérables traditions culturelles des diverses communautés linguistiques. La liste, qui est disponible sur un document imprimé bilingue anglais-français, facilitera aussi les contacts et les échanges.

Autres publications à venir

En 1996, le CIB a également produit le Rapport annuel de 1995 en anglais, français et allemand. Au cours de l'année, on a commencé à préparer d'autres publications telles qu'une deuxième édition de la *Bibliographie choisie des langues moins répandues de la Communauté européenne* que le CIB avait publiée en 1993. En raison d'une très forte demande, la première édition est épuisée et on s'est mis cette année à en préparer une version actualisée et augmentée. Cette nouvelle édition comprendra plus de 2 000 titres dont des nouvelles sections linguistiques pour les minorités d'Autriche, de Finlande et de Suède. Une brochure sur les Sami devrait également être publiée en 1997 ainsi qu'une publication sur les langues moins répandues et l'économie. Trois publications décrivant les expériences des participants aux visites d'études pendant 1994-1997 seront également disponibles en 1997. En outre, des publications très demandées qui étaient épuisées, telles que la version allemande de *Parler l'Europe (Collection Langues vivantes, n°1)* ont été réimprimées grâce à un financement extérieur de : *Landesrat für Kärnten (Klagenfurt, Autriche)*, *Stiftung für das sorbische Volk (Bautzen, Allemagne)*, et de *Domowina (Bautzen, Allemagne)*.

Éducation (SSD)

«Depuis sa création, le Bureau a toujours souligné l'importance de la jeunesse et s'est appliqué à ouvrir l'Europe aux jeunes locuteurs des langues moins répandues.»

Séminaire sur la formation des enseignants

Un séminaire intitulé *Langues moins répandues, Formation des maîtres et culture de la paix* a eu lieu à Luxembourg du 28 au 30 novembre 1996. Le siège social de Dublin a organisé l'événement en étroite coopération avec le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle du Luxembourg et UNESCO/LINGUAPAX. Linguapax est un projet de l'UNESCO visant à promouvoir la culture par le biais de l'éducation plurilingue. À l'origine de ce programme, on trouve l'idée selon laquelle dans notre société multiculturelle, le rôle des langues, qu'elles soient nationales, maternelles ou étrangères, est de plus en plus un facteur décisif dans le domaine socio-éducatif. Le projet Linguapax rassemble des chercheurs, des enseignants et des responsables de la planification dans le domaine de l'éducation de plusieurs pays. Des experts en formation des enseignants et en études consacrées à la paix ont participé à ce séminaire. Ils ont prononcé des communications allant de l'éducation et la valeur de la paix au Cambodge à la politique linguistique et la formation des maîtres dans une communauté divisée (Irlande du Nord). Les intervenants étaient venus du pays de Galles, d'Irlande, de Catalogne, du Cambodge, d'Alsace, de Moscou, d'Italie, de Frise, de Munich, de Bretagne, de Belgique et d'Autriche.

Suite au séminaire, les organisateurs se sont réunis pour envisager de collaborer à un projet similaire dans un avenir proche.

Coordination d'Euroschule

Euroschule (Euroécole) est un événement bisannuel qui rassemble des élèves, des parents et des enseignants de différentes communautés linguistiques. C'est une occasion unique pour les enfants des régions où l'on parle des langues moins répandues d'appréhender les diverses cultures, langues et coutumes des autres régions d'Europe. *Euroschule 97* doit avoir lieu dans la région germanophone du Danemark, le Nordschleswig, du mercredi 9 au dimanche 13 avril 1997. *Euroschule 95* s'est déroulé en avril à Trieste, en Italie, et avait pour hôte la communauté slovène.

Le Bureau est responsable de la coordination générale et de la continuité de cet événement. Il a consacré beaucoup de temps en 1996 à faire en sorte que le prochain *Euroschule* soit aussi réussi que les précédents. Une réunion de comptes rendus impliquant les organisateurs des précédents *Euroschule* a eu lieu en août à Aabenraa, au Danemark, afin de partager et de documenter les expériences et les suggestions de ces organisateurs. Des représentants des comités organisateurs précédents ainsi que les organisateurs actuels y ont participé. Lors de cette réunion, il a été décidé que les enfants participant au prochain *Euroschule* passeraient leur

«Depuis sa création, le Bureau a toujours souligné l'importance de la jeunesse et s'est appliqué à ouvrir l'Europe aux jeunes locuteurs des langues moins répandues.»

première journée avec les familles d'accueil, la deuxième journée dans l'une des cinq écoles germanophones participantes et la troisième journée à Tinglev où tous les enfants prendraient part à des activités sportives ainsi qu'à diverses compétitions. Les enfants d'écoles de langue danoise (la langue majoritaire de la région) seraient également invités à participer aux événements de la troisième journée. Une brochure et un logo ont été créés à cette occasion et le logo a été envoyé sur disquette aux écoles participantes afin qu'elles puissent préparer leur propres produits publicitaires, tels que des T-shirts, des autocollants, etc.

Introduction de la dimension européenne dans les écoles primaires

Un groupe de travail composé de pédagogues irlandais, écossais et gallois a été constitué afin d'étudier la possibilité d'introduire la dimension européenne, avec une pertinence spéciale pour les langues moins répandues, dans le programme des écoles primaires. Le groupe s'est réuni plusieurs fois durant l'année pour préparer un dossier pédagogique à dimension européenne qui a été introduit dans neuf écoles (trois irlandaises, trois galloises, et trois gaéliques) en tant que projet pilote, lors de la rentrée scolaire, à l'automne. Le Bureau considère qu'il a ainsi répondu à un besoin de matériel éducatif à dimension européenne. Les élèves sont de plus en plus conscients du contexte international et global de leur vie et de leur interdépendance. Dans l'ensemble, on admet qu'un plan d'études qui se veut large et équilibré ne peut réussir que s'il inclut le contexte européen. Un tel contexte peut être identifié et développé au sein de la gamme des matières qu'englobe le dossier qui est flexible et sujet à de nombreuses interprétations puisque ses thèmes couvrent tous les aspects de la vie en Europe dans toute sa diversité linguistique, géographique, historique et culturelle. On a l'intention de produire une version plus définitive du dossier l'année prochaine et de l'introduire dans les écoles d'un plus grand nombre de régions de langue moins répandue (voir aussi Publications).

Publication de l'Inventaire des systèmes éducatifs bilingues dans l'Union européenne

En 1996, la première base de données des systèmes éducatifs bilingues dans l'Union européenne a également été publiée. En plus d'être une source de référence très utile, cet inventaire peut faciliter la coopération et l'échange d'information entre des établissements éducatifs. Le travail relatif à ce projet a été effectué par Anne-Sophie Oudin, la responsable de l'éducation du Bureau basée au Luxembourg (voir également Publications).

Jeunesse (SSD)



Conférence de jeunesse

Introduction

Depuis sa création, le Bureau a toujours souligné l'importance de la jeunesse et s'est appliqué à ouvrir l'Europe aux jeunes locuteurs des langues moins répandues. À part quelques contacts avec des organisations locales, les jeunes qui grandissent dans des régions de langue minoritaire sont généralement déshérités que ce soit sur le plan social, culturel ou économique. Les régions auxquelles ils appartiennent ne correspondent pas à des États et les structures de l'État ne correspondent souvent pas aux besoins de ces jeunes dont la langue n'est peut-être même pas enseignée dans leurs écoles. Les programmes européens leur offrent la possibilité de rencontrer et d'être en contact avec des jeunes d'autres États membres mais la majorité des organes qui gèrent ces programmes sont situés dans des capitales d'État membre, loin des régions où les langues minoritaires sont parlées. D'autre part, l'information produite par ces agences centrales étant pour la plupart uniquement dans la langue officielle de l'État en question, les jeunes des régions périphériques où une langue moins répandue est parlée ne bénéficient pas de ces programmes autant qu'ils le pourraient. Les activités principales du Bureau dans le domaine de la jeunesse sont coordonnées par son Comité consultatif de la Jeunesse qui tient les jeunes informés de ce qui se passe au niveau européen et organise un séminaire annuel de la jeunesse.

Comité consultatif de la jeunesse

Ce comité aide le Bureau à fournir une information sur les aides financières européennes aux projets destinés à la jeunesse dans les communautés de langue moins répandue; à encourager la coopération transnationale entre les organisations de la jeunesse de ces communautés; à effectuer des recherches pour connaître les

«Les séminaires annuels de la jeunesse du Bureau fournissent aux jeunes des régions linguistiques minoritaires l'occasion de rencontrer d'autres jeunes qui sont dans la même situation qu'eux et de rendre compte des activités destinées à la jeunesse au Secrétariat du Bureau.»

besoins et les aspirations de ces jeunes; et, en termes plus pratiques, à organiser un séminaire annuel pour les jeunes qui parlent nos langues. Le Comité consultatif de la Jeunesse conseille le Bureau sur la façon dont il peut réaliser le mieux possible ces objectifs. Son mandat dure normalement trois ans et coïncide avec ceux du Président et du Conseil d'administration. Un représentant de la jeunesse de chacun des comités des États membres du Bureau a été nommé. Leur rôle est de rendre compte des activités relatives à la jeunesse dans leur(s) communauté(s) minoritaire(s) respective(s) aux comités des États membres du Bureau européen. Une telle structure cultive un échange d'information entre les communautés minoritaires au sujet des activités pour la jeunesse et permet au Bureau au niveau central d'être au courant de ce qui se passe à la base dans ce domaine.

Le comité s'est réuni deux fois en 1996. La première de ces réunions a eu lieu au Siège social de Dublin au début de l'année. Il s'agissait avant tout d'un remue-méninges en préparation du séminaire annuel de la jeunesse (voir ci-dessous). Le comité a aussi discuté d'aspects généraux tels que la présidence des réunions, les comptes rendus, la promotion de la coopération transnationale, l'utilisation des médias et celle de la publicité au profit des jeunes des communautés de langue moins répandue. Au cours de la seconde réunion préparatoire du comité qui a eu lieu en avril, le programme définitif du séminaire a été adopté et les diverses responsabilités ont été assignées aux membres du groupe. Les thèmes des différents ateliers ont été choisis et les détails d'ordre pratique ont été peaufinés. Les membres du comité sont : Ronan al Louarn, Bretagne; Sytske de Boer, Frise occidentale; Max Mauro, Frioul et Peter Rustia, communauté slovène en Italie.

Séminaire : Formation d'animateurs

Ce séminaire, le sixième d'une série organisée par le Bureau européen, avait pour thème *La Formation d'animateurs d'organisations de la jeunesse dans les régions de langues moins répandues*. Il a eu lieu à Tinje/Tainach, une ville de langue slovène en Autriche, et les participants représentaient plus de 20 langues minoritaires. Parmi les thèmes abordés : le partage d'expériences communes au sein des jeunes locuteurs de nos langues, la promotion de la communication internationale entre eux, les aides financières européennes et les détails de l'organisation de réunions européennes et internationales impliquant la jeunesse et les médias. L'utilisation de méthodes couramment employées dans la formation d'animateurs de la jeunesse a été décrite afin d'aider les participants à les mettre en pratique dans leurs propres organisations.

Les séminaires annuels de la jeunesse du Bureau fournissent aux jeunes des régions linguistiques minoritaires l'occasion de rencontrer d'autres jeunes qui sont dans la même situation qu'eux et de rendre compte des activités destinées à la jeunesse au Secrétariat du Bureau. Loin de n'être que de simples rassemblements de jeunes, ces événements didactiques fournissent aux jeunes des informations et compétences spécifiques sur divers sujets et adaptent cette information à leur propre expérience en tant que jeunes membres de communautés minoritaires. Des exemplaires du rapport du séminaire sont disponibles.

Programme de visites d'étude (SSD)

Visites d'étude

Depuis 1983, plus de 90 visites dans plus de 35 des communautés de langue moins répandue de l'Union européenne ont été organisées par le Bureau au nom de la Commission européenne. À ce jour, plus de 1 000 personnes ont participé à des visites. Ce programme, qui est financé à 100% par la Commission européenne, permet d'étudier les structures éducatives, culturelles, administratives et médiatiques se rapportant aux langues et cultures régionales ou minoritaires de la communauté. Les participants rédigent des rapports sur leur visite, grâce à quoi on dispose de plus d'informations spécifiques à jour et de haute qualité sur les langues minoritaires à travers l'Union européenne. Le programme de visites d'étude vise avant tout à faire mieux connaître la réalité européenne dans le domaine des langues régionales ou minoritaires et de leur évolution. Il faut que la coopération entre les régions de langue minoritaire de l'Union fasse partie du processus d'intégration européenne et ces visites contribuent beaucoup à améliorer les contacts et les échanges d'expérience à travers l'Union.

En 1996, la Commission a mis quelque 85 bourses à la disposition de participants représentant autant d'aspects des langues régionales ou minoritaires que possible et exerçant des responsabilités aux niveaux local, régional ou national. Leur compétence dans le thème principal de la visite a servi à faire mieux connaître ces domaines à autant de citoyens européens que possible. Parmi eux, figuraient des responsables de la promotion des langues et cultures régionales ou minoritaires, des journalistes spécialisés dans ce sujet et des formateurs et chercheurs travaillant dans les États membres de l'Union.



Groupe de visite d'étude, pays de Galles

Dans le cadre du programme de 1995/96, des visites d'étude ont eu lieu dans les régions suivantes : la communauté slovène en Italie, la communauté danoise en Allemagne, l'Irlande du Nord, la communauté catalane en Sardaigne, le pays de Galles, la République d'Irlande et l'Autriche.

Réunion de Comptes rendus

Dans le cadre du programme de visites d'étude, la Commission européenne a organisé une réunion de comptes rendus au mois d'octobre afin de faire le bilan des expériences des participants et d'obtenir des réactions pour améliorer le programme. La réunion a eu lieu à Bruxelles et des participants des programmes de 1993 à 1996 avaient été sélectionnés pour y participer. Dr. Olga Profili de la DGXXII (Commission européenne) a accueilli les participants en soulignant que le programme traversait actuellement une phase de transition pendant qu'on cherchait à obtenir une base juridique qui garantirait la continuité de la ligne budgétaire B3-1006 de l'UE pour les langues minoritaires. Son collègue, M. Salmasi, a expliqué les changements récents au sein du programme en ce qui concerne le soutien financier, l'organisation, l'information des participants et la rédaction des rapports. Certaines propositions émanant de cette réunion doivent être mises en œuvre dans de futurs programmes. Parmi celles-ci, la participation active des autorités locales/régionales aux visites et la participation de personnes n'appartenant pas à des groupes minoritaires mais qui sont sensibles aux questions des minorités et dont la participation au programme serait susceptible d'aider les locuteurs de langues moins répandues.

Relations avec d'autres institutions

L'Union européenne

Le Conseil de ministres a adopté un programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de la Communauté dans la société de l'information. Dans le Journal officiel des Communautés européennes du 21 novembre 1996 [96/664/EC], un avis annonçait la création d'un nouveau programme ayant des implications pour les langues minoritaires. Tout en insistant sur le fait qu'il faut faire des efforts pour que les citoyens européens aient tous les mêmes chances de participer à la société de l'information, quelle que soit leur situation sociale, culturelle, linguistique ou géographique, le programme comporte trois plans d'action principaux :

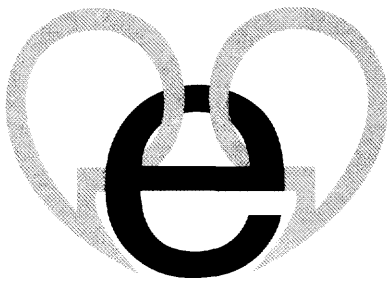
- soutenir la création d'un cadre de services pour les ressources linguistiques et encourager les associations impliquées dans une telle construction,
- encourager l'usage de technologies, de ressources et de normes linguistiques et leur intégration dans les applications sur ordinateur, et
- promouvoir l'utilisation d'outils linguistiques de pointe dans la Communauté et le secteur public des États membres.

Commission européenne

Le Bureau travaille en très étroite coopération avec la Direction générale XXII – Éducation, Formation et Jeunesse (DGXXII) - de la Commission européenne qui passe chaque année un contrat avec les deux antennes du Bureau pour exécuter des programmes de travail spécifiques qui profitent directement aux quelque 40 ou 50 millions de locuteurs que représente le Bureau. Le financement que reçoit le Bureau de la Commission provient de la ligne budgétaire B3-1006 (Langues et Cultures régionales ou minoritaires) du Parlement européen et c'est la DGXXII qui est chargée de gérer cette ligne. Les 4 millions d'Écus que représentait la ligne en 1996 ont servi à financer des projets réalisés dans les communautés mêmes ainsi que des organisations telles que le Bureau et le réseau d'information Mercator (voir p.25).

En 1996, 166 projets ont reçu une aide financière à partir de cette ligne budgétaire. Les projets soutenus par la Commission européenne comprennent l'organisation de conférences, le développement d'outils pédagogiques, l'échange d'expériences, la





«... Tout en insistant
sur le fait qu'il faut
faire des efforts pour
que les citoyens
européens aient tous
les mêmes chances de
participer à la société
de l'information,
quelle que soit leur
situation sociale,
culturelle, linguistique
ou géographique...»

formation, le développement d'outils technologiques, l'organisation d'événements culturels, les productions médiatiques, l'uniformisation linguistique, la publication et la recherche. Outre la ligne B3-1006, de nombreuses autres possibilités existent pour les langues moins répandues dans le cadre des divers programmes de la Commission européenne, notamment les programmes relatifs à la culture, l'éducation ou le développement économique.

Les principaux objectifs de la Commission sont : d'encourager les initiatives dans le domaine de l'éducation, de la culture et de l'information; de renforcer la coopération européenne et les échanges d'information entre les acteurs des langues minoritaires dans les diverses communautés linguistiques; et de promouvoir l'enseignement de ces langues dans l'ensemble du système éducatif, y compris dans l'enseignement destiné aux adultes. Des appels à candidature sont publiés chaque année et, pour 1998, le financement sera annoncé au cours du printemps 1997. Des notes d'information et des formulaires de demande seront disponibles en s'adressant directement à la Commission (voir adresse en dernière page).

Comme elle le fait chaque année, la Commission a invité des locuteurs de langues moins répandues à participer à son colloque annuel qui s'est tenu à Bruxelles au mois de mars. Le colloque a permis aux membres actifs dans les diverses communautés linguistiques et aux représentants de la Commission qui sont responsables des programmes susceptibles d'intéresser ces communautés d'examiner les différentes opinions et pratiques. Les comités des États membres du Bureau ont décrit leurs programmes de travail de l'année et le reste de la journée a été consacré à une discussion sur le nouveau rapport de la Commission sur les langues moins répandues de l'UE : *Euromosaic*.

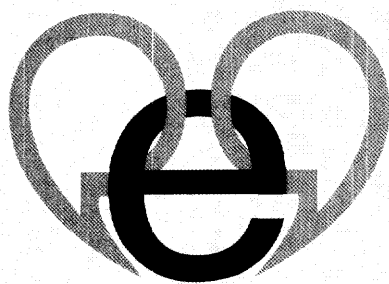
Euromosaic - Production et reproduction des groupes linguistiques minoritaires au sein de l'Union européenne. Il s'agit d'une étude approfondie et analytique réalisée pour le compte de la Commission européenne. Elle compte une analyse comparative de la situation des différentes langues minoritaires. Elle avait pour objectifs fondamentaux : décrire la situation de chaque communauté linguistique en évaluant sa viabilité et présenter les recherches sous forme de données précises en utilisant les mêmes critères pour toutes les langues. Les instituts qui ont effectué l'étude et qui ont compilé le rapport étaient : le Centre de recherche sur le plurilinguisme de l'Université catholique de Bruxelles; l'Institut de Sociolingüística Catalana de Barcelone; le Research Centre Wales de l'Université du pays de Galles à Bangor et la Fédération nationale des foyers ruraux, Paris. L'étude examine les groupes linguistiques par rapport au processus général de restructuration sociale, culturelle, économique et politique actuellement en cours en Europe. Le discours actuel sur une nouvelle Europe unie conduit à réaffirmer la valeur de la diversité et du capital humain. Ces groupes linguistiques ont par conséquent un rôle important à jouer et les auteurs de cette étude plaident en faveur de recommandations politiques plaçant la question des minorités linguistiques au centre du débat sur l'intégration et le développement européens. On espère que l'information sur les diverses communautés linguistiques sera un jour disponible sur l'Internet.

La Commission a également publié dans le *Journal officiel des Communautés européennes* un appel d'offres, par procédure ouverte, concernant : « L'Évaluation de l'action visant à promouvoir les langues et cultures régionales et minoritaires. » L'évaluation doit fournir des informations, des recommandations et des conclusions en vue de revoir complètement l'action – du point de vue de sa gestion, de son contenu et des aspects financiers – et de mesurer jusqu'à quel point l'objectif principal de cette action, à savoir la promotion et la protection des langues et cultures régionales et minoritaires, a été réalisé au cours des cinq dernières années.

Parlement européen

Intergroupe parlementaire

En 1983, sous l'impulsion des députés européens, MM. Arfé et Hume, le Parlement européen a établi un Intergroupe pour les langues minoritaires. Cet Intergroupe est composé de membres représentant presque tous les groupes politiques au sein du Parlement; ainsi la présidence est assurée à tour de rôle. Depuis 13 ans, ses membres se réunissent régulièrement chaque mois durant les sessions plénières du Parlement à Strasbourg. On lui doit les principales résolutions du PE en faveur des langues régionales ou minoritaires. Il surveille la mise en œuvre des propositions contenues dans les résolutions et réclame une augmentation des crédits budgétaires. Grâce à son travail, le budget des langues moins répandues a augmenté de 350% au cours de la dernière législature du Parlement, entre 1989 et 1993. L'Intergroupe est un des principaux alliés du Bureau et il s'occupe souvent des mêmes questions que le Bureau mais au niveau institutionnel. Le Bureau est invité à toutes les réunions de l'Intergroupe et a participé à chacune d'entre elles en 1996. Le président de l'Intergroupe en 1996 était M. Berndt Posselt, un membre bavarois du PPE.



«Le Bureau croit qu'il est maintenant temps d'admettre que les structures démocratiques ne peuvent pas fonctionner correctement si l'information et la communication ne circulent pas efficacement dans les deux sens.»

La Commission institutionnelle du PE a tenu une audience publique à Bruxelles, les 26 et 27 février et le Bureau avait été invité à y présenter sa soumission. Les propositions du Bureau ont été bien accueillies et l'organisation a ultérieurement eu l'occasion de présenter ses idées à une réunion de l'Inter groupe « Langues minoritaires ».

Ligne budgétaire

En 1996, le budget de l'UE pour les langues moins répandues (ligne budgétaire B3-1006) s'élevait à 4 millions d'Écus. Pour 1997, une somme réduite à 3,675 millions d'Écus a été votée. Cette réduction, qui a été adoptée en dépit des démarches qu'a faites le Bureau auprès des membres du Conseil budgétaire et d'un certain nombre de députés, notamment les membres de la Commission budgétaire du PE, préoccupe et désappointe le Bureau.

Conférence intergouvernementale

Les chefs de gouvernement des quinze États membres de l'Union européenne ont ouvert la *Conférence intergouvernementale* (CIG) à Turin, le 29 mars. La Conférence a pour but de revoir et de redévelopper l'Union européenne en la dotant de structures et d'esquisser la politique qui pourra la propulser en toute sécurité vers le troisième millénaire. Dans une lettre récente qu'il a envoyée au Bureau européen ainsi qu'à d'autres organisations et individus, le Commissaire Marcelino Oreja parle d'un « pacte avec le peuple entre l'Union, les États membres et les citoyens. » Le Bureau croit qu'il est maintenant temps d'admettre que les structures démocratiques ne peuvent pas fonctionner correctement si l'information et la communication ne circulent pas efficacement dans les deux sens. La CIG offre de nouvelles possibilités au Bureau européen et à tous ceux qui s'intéressent à la diversité linguistique et culturelle de l'Europe. Le Bureau a préparé une soumission concernant les langues moins répandues à l'intention de la CIG et celle-ci a été lancée lors d'une conférence de presse qui a eu lieu à Dublin, le 2 mai. Le député Dinny McGinley, Président de la Commission mixte sur la langue irlandaise du Parlement irlandais, a présidé la réunion et Dónall Ó Riagáin, le Secrétaire Général du Bureau, a présenté la soumission. Un résumé des propositions a également été présenté au Président du Conseil culturel européen au mois d'octobre.

Le Bureau a émis onze propositions spécifiques en faveur des langues moins répandues dont neuf concernent des amendements au traité de Maastricht. Un exemplaire des propositions a été envoyé au Comité de réflexion pour la CIG, qui comprenait les ministres des Affaires étrangères des États membres, ainsi qu'à plus de 100 députés européens et qu'à tous les membres du Comité des régions. En outre, les propositions ont été présentées lors d'une Audience publique du PE sur la CIG qui a eu lieu à Bruxelles, en février. La CIG fournit aux États membres de l'Union européenne l'occasion unique de définir et d'étayer les droits linguistiques et les droits de l'homme. Il n'en reste pas moins que ce sont les gouvernements des États membres qui prendront finalement les décisions et c'est dans ce contexte que le Bureau a invité les gouvernements des États membres à examiner positivement ses propositions et à prendre l'initiative dans ce domaine à la Conférence. Le président du Comité, M. Pasqual Maragall Mira s'était mis d'accord pour écrire l'avant-propos de la publication *Les Dividendes de la diversité*.

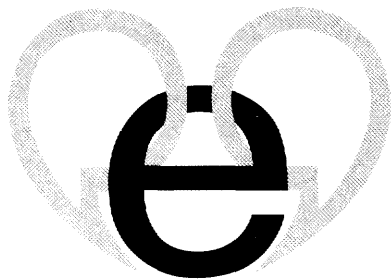
Comité des régions

Durant l'année, le Bureau s'est employé à développer les contacts avec ce comité et a participé à une réunion de la Commission 7 au mois de janvier. La Commission 7 (Europe des citoyens, recherche, culture, jeunesse et consommateurs) est celle dont le travail est le plus pertinent par rapport au Bureau. La Commission a demandé un avis sur la Société de l'information plurilingue relatif à l'application de la technologie dans le domaine des langues. Le Bureau a fait un certain nombre de suggestions au rapporteur et celles-ci ont été insérées dans le texte qui a finalement été adopté par le COR.

Conseil de l'Europe

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

En juin 1992, le Conseil de l'Europe a voté pour accorder la forme juridique d'une convention à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Ce fut là un des événements les plus importants dans le monde des langues moins répandues. Au mois d'octobre de la même année, la Convention a été ouverte à la signature des États membres. Deux pays, la Roumanie et l'Ukraine, ont cette année ajouté leur nom à la liste des signataires qui comprend, parmi les États membres de l'UE : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et, parmi les États n'appartenant pas à l'UE : Chypre, la Hongrie, le Liechtenstein, Malte, la Norvège, l'Ukraine, la Roumanie et la Suisse. Les Pays-Bas sont devenus le quatrième État à ratifier la Charte après la Finlande, la Norvège et la Hongrie. Au mois de mai, le Parlement néerlandais a envoyé une lettre au Conseil de l'Europe dans laquelle il confirmait sa ratification. Dans son rapport explicatif, il soulignait ses deux arguments



*«Le projet de recherche
sur les modèles
d'éducation bilingue,
axé sur les stratégies de
différenciation dans
l'enseignement
primaire, a bien
avancé.»*

principaux en faveur de sa ratification : la Charte contribue à la stabilité politique en Europe de l'Est et elle consolide la position du frison aux Pays-Bas. Cinq ratifications sont requises toutefois pour que la Charte entre en vigueur en tant que convention.

Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

Le 10 novembre 1994, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*. Bien qu'il ne définisse pas le terme « minorité nationale », ce document a comme point de départ un principe indisputable : la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté linguistique. A ce jour, 34 États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention. Il s'agit de : l'Albanie, l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine, Malte, la Moldavie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Russie, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, Saint-Marin, la Slovénie, la Suède, la Suisse et l'Ukraine. Sept États ont ratifié la Convention : Chypre, l'Espagne, la Hongrie, la Moldavie, la République slovaque, Saint Marin, et la Roumanie. Il faut que 12 instruments de ratification soient déposés près le Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour que la Convention entre en vigueur.

Réseaux d'information Mercator

Mercator est un réseau de centres d'information spécialisés dans les domaines suivants : la législation, l'éducation et les médias. C'est le Bureau qui a pris l'initiative de créer Mercator en 1987 mais les centres sont maintenant des structures autonomes coordonnées par la Commission européenne.

Le réseau est composé de trois centres principaux : Mercator-Droit et Législation à Barcelone (Catalogne), Mercator-Éducation à Ljouwert (Fryslân/Frise) et Mercator-Média à Aberystwyth (pays de Galles). Mercator a été établi afin de rassembler toute l'information qui est disponible sur les langues et cultures minoritaires. C'est un instrument très utile pour diffuser et échanger l'information aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés linguistiques.

Mercator-Droit et Législation

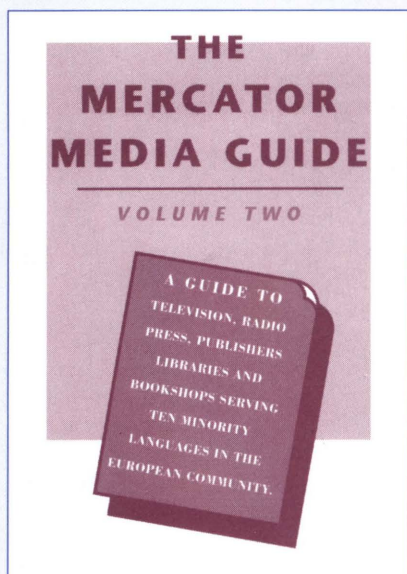
Un livre avec le texte des Actes du *Deuxième Symposium de langues et législation en Europe* qui s'est tenu à Gandia en 1995 fut publié par le Centre Mercator à Barcelone. Ce livre dont le titre est *Los Derechos en la nueva Europa* est disponible directement auprès de Mercator-Législation. Des autres activités de ce centre se concentrèrent pour la plupart sur les préparatifs de la Conférence mondiale sur les droits linguistiques et sur la publication du texte *Déclaration universelle de Droits Linguistiques* qui fut approuvée à cette conférence le 6 juin.

Mercator-Éducation

En 1995, Mercator-Éducation a inauguré un projet qui consistait à établir des «dossiers régionaux» sur la position des langues minoritaires dans les divers systèmes éducatifs. Les dossiers fournissent une information à jour sur des régions spécifiques et s'adressent aux politiciens, aux enseignants, aux élèves, aux chercheurs et aux journalistes. Ils sont établis à partir de dossiers nationaux sur les systèmes éducatifs qui sont dressés dans le cadre du programme *Eurydice*. Le premier dossier, qui concernait Fryslân/la Frise, a été publié en 1996. Les versions définitives des dossiers sur la communauté suédoise en Finlande, l'occitan en France et l'irlandais en Irlande du Nord seront publiés au printemps 1997. D'autres suivront.

Le projet de recherche sur les modèles d'éducation bilingue, axé sur les stratégies de différenciation dans l'enseignement primaire, a bien avancé. Le premier rapport, qui concerne la Catalogne (Espagne), est maintenant disponible. Le deuxième, sur Aoste en Italie, est prévu pour l'automne 1997. Les rapports sur l'Irlande, le Pays basque, Fryslân et le pays de Galles sont en cours de préparation. Le projet sera achevé en 1998. Par ailleurs, le projet apparenté sur le développement d'une politique pour les langues minoritaires dans le domaine de l'éducation et des médias aux Pays-Bas, en Allemagne et au Royaume-Uni, a atteint sa deuxième phase. Le cadre théorique a été créé et les études de cas seront préparées l'année prochaine. Un résumé répertoriant 44 cours de langues a été publié et distribué en avril 1996. Un nouveau résumé est publié vers la même époque chaque année.

L'actualisation des bases de données sur la littérature, les organisations et les personnes actives dans le domaine de l'éducation en langue minoritaire s'est poursuivie au cours de l'année. Le réseau d'instituts et de correspondants existants a contribué à ce travail. En outre, le Service Questions-Réponses a répondu à de nombreuses demandes d'information.



Le Guide des médias de Mercator

Mercator-Média

Durant 1996, Mercator-Média, qui est basé à l'Université du pays de Galles à Aberystwyth, a continué à rassembler et diffuser de l'information sur les médias de communication et les sources d'information des langues moins répandues de l'Union européenne. Le terme médias est ici très général puisqu'il englobe la radio, la télévision, les journaux et magazines, les réseaux électroniques, les éditeurs, les grandes bibliothèques et les libraires qui offrent un service international par correspondance.

Une fois de plus, l'activité principale en ce qui concerne la collecte de données a consisté à augmenter et à actualiser la base de données sur les institutions de médias. On a cherché à obtenir les données les plus complètes possibles par l'intermédiaire de questionnaires, du téléphone, de la télécopie et du courrier électronique ainsi que grâce à des visites et des recherches sur le terrain effectuées par une équipe de chercheurs et un réseau d'informateurs experts. Depuis juin 1996, il est possible de consulter la base de données sur le World Wide Web à l'adresse suivante : <http://www.ihl.aber.ac.uk/DILS/mercator/>. Les institutions en question peuvent maintenant vérifier leur entrée sur Internet et envoyer des rectifications. Les personnes connectées à Internet à travers le monde entier peuvent consulter directement ces données.

C'est également au cours de 1996 que Mercator-Média a développé son site Web qui comprend plus de 30 pages d'information dont une description de Mercator-Média en plusieurs langues, l'accès à notre base de données des médias, des résumés sur les médias relatifs aux langues moins répandues et des liaisons avec les sites Web appropriés.

Il existe aussi des liaisons avec Mercator-Éducation et Mercator-Législation ainsi qu'avec le site Web commun des Centres Mercator qui contient trois bases de données d'informations générales sur les langues moins répandues, à savoir : INSTITUTIONS & ORGANISATIONS, BIBLIOGRAPHIE et ÉVÉNEMENTS. Les données contenues dans ces trois bases de données sont fournies par les trois Centres Mercator par le biais d'un programme technique d'échange de données. Mercator-Média est responsable de la rédaction de la base de données ÉVÉNEMENTS qui a été conçue et développée en 1996. Elle est actualisée chaque mois sauf lorsqu'il est nécessaire d'inclure des événements qui nous sont signalés avec peu de délai. Les événements relatifs aux langues moins répandues qui sont susceptibles d'intéresser un public international peuvent y figurer. Une fois l'événement passé, il est archivé selon l'année durant laquelle il a eu lieu.

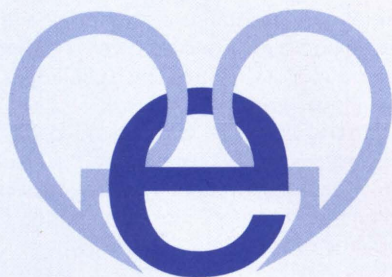
Tout en se servant des nouvelles technologies, Mercator-Média a continué à publier des documents écrits. Le deuxième volume du Guide Mercator-Média est sorti durant l'été 1996. Il contient des sections sur l'asturien, le corse, l'allemand en Belgique, en Alsace Lorraine et dans le Tyrol du Sud, le français et le franco-provençal dans la Vallée d'Aoste, le frioulan, le galicien, le ladin et le sorabe. Comme le premier volume, celui-ci comporte une sélection d'entrées éditées provenant de la base de données de Mercator-Média ainsi qu'un aperçu de la situation de la langue et des médias dans chaque communauté linguistique concernée. Le travail préparatoire pour le troisième volume a débuté en 1996. Celui-ci comprendra des sections sur les minorités linguistiques d'Autriche, de Finlande, de Suède et de Grèce, les minorités d'Italie qui ne figuraient pas dans le second volume, les minorités allemande au Danemark et danoise en Allemagne ainsi que les minorités nord-frisonne et occitane.

Un journal international consacré à l'étude des médias dans le contexte des langues moins répandues, Mercator-Média Forum, a été publié pour la première fois en 1995 et lancé au Parlement européen. Le deuxième numéro a été préparé en 1996 et contient 13 articles écrits par des experts, aussi bien universitaires que professionnels, travaillant dans le domaine des médias en langues moins répandues, dont des communications qui avaient été prononcées lors de la conférence sur la Mosaïque européenne qui s'était tenue au pays de Galles en octobre 1995.

Ces deux publications sont annoncées sur Internet.

Le Service Questions-Réponses à l'intention du public, des professionnels des médias et des universitaires a été utilisé durant l'année et on a reçu beaucoup plus de demandes de renseignements par courrier électronique qu'auparavant. Là encore, Mercator-Média a contribué à créer des liens pour les médias des langues minoritaires.

Comme les années précédentes, Mercator-Média a fait connaître son travail et celui du réseau Mercator par le biais d'un programme de conférences et de séminaires, de visites, d'interviews pour la radio et la télévision, d'articles publiés dans des livres et



«Durant l'année, le Bureau a également fourni un soutien concret, des idées de projet, des noms de personnes à contacter et des informations sur de nouvelles initiatives linguistiques au réseau de développement communautaire et économique des langues moins répandues.»

dans la presse et en participant à des conférences et des festivals. En outre, le centre a accueilli des visiteurs dont certains ont passé plusieurs jours à travailler avec la documentation disponible.

Forum de développement économique

Durant l'année, le Bureau a également fourni un soutien concret, des idées de projet, des noms de personnes à contacter et des informations sur de nouvelles initiatives linguistiques au réseau de développement communautaire et économique des langues moins répandues. Cet important réseau a abouti à la création d'un Forum de Développement économique pour les communautés de langue moins répandue européennes et d'AGORA, un service d'échange d'informations qui lance des projets dans ce domaine et maintient l'impulsion du Forum entre ses réunions annuelles.

La création de nouveaux liens avec l'UNESCO a été un des événements importants de l'année. Au cours d'une réunion du groupe de recherche du Forum, qui a eu lieu à Stockholm en mai, le coordinateur du programme européen régional de l'UNESCO sur le pluralisme culturel a promis une aide financière pour la publication d'un livre vers le milieu de 1997. La Décennie mondiale pour le développement culturel (1988-1997) de l'UNESCO vise à créer un réseau mondial de chercheurs, de planificateurs et de décideurs étudiant la diversité culturelle et le développement social et économique. Le programme régional en Europe qui traite du pluralisme culturel est divisé en trois sections et il a été proposé que le groupe de recherche du Forum de développement économique forme une quatrième section qui s'occuperait de la langue, la culture et l'économie.

D'autre part, le Forum a établi des liens avec des groupes du programme LEADER II qui fonctionne dans les zones bilingues. Parmi les thèmes concernant la création de contacts qui ont été proposés, on note : le tourisme culturel, l'innovation dans la formation et le développement des ressources humaines, les services sociaux, les coopératives communautaires, les entreprises basées sur la langue et, la diversification agricole. En outre, AGORA collabore avec des institutions académiques dans cinq régions où l'enseignement du commerce et de la gestion se fait par l'intermédiaire de la langue locale, à savoir la Frise, l'Irlande, la Catalogne, le Pays basque et l'Écosse. Les domaines d'action proposés sont : l'échange d'étudiants et de personnel entre les institutions, le développement d'un modèle commun dans la relation entre la langue, la culture et l'économie, les difficultés communes dans le domaine de la formation et le recrutement du personnel et des étudiants.

Centre européen des questions minoritaires

Le 4 décembre 1996, le Bureau a été représenté à l'ouverture du *European Centre for Minority Issues [ECMI]* (Centre européen des questions minoritaires), qui est situé à Flensburg en Allemagne. C'est un centre scientifique indépendant qui a été établi en vertu d'un accord entre les gouvernements du Royaume du Danemark et de la République fédérale d'Allemagne, y compris du Schleswig-Holstein. Le ECMI a plusieurs objectifs :

- mener des recherches, informer et donner des conseils sur les questions et les problèmes liés aux minorités et majorités nationales et ethniques dans une perspective européenne;
- réaliser ses activités au sein d'un réseau formé d'autres institutions de recherche européennes et coopérer avec elles;
- promouvoir des expériences concrètes visant à protéger les minorités à travers des symposiums, des séminaires et des publications;
- devenir une plate-forme pour un dialogue entre les représentants des communautés minoritaires et majoritaires visant à prévenir les conflits.

De plus, le centre espère engager des discussions politiques et juridiques sur les minorités dans l'intention de contribuer concrètement au débat sur les questions minoritaires en Europe.

Nécrologie

Dafydd Orwig, 1928-1996

À la suite d'une longue maladie, Dafydd Orwig est décédé le 10 novembre 1996. C'était un ancien président du comité britannique du Bureau et quelqu'un qui, toute sa vie, a défendu la langue galloise. Dafydd Orwig était une des personnalités les plus connues au sein du mouvement de la langue galloise. Conseiller général du comté de Gwynedd, il a beaucoup œuvré pour que le gallois obtienne la place qui lui revenait dans l'administration publique et le gouvernement local. C'était un membre respecté et très estimé du Conseil du Bureau.

Défis futurs

«De son côté, le Bureau a toujours considéré que son rôle principal était d'être une organisation non gouvernementale...»

Vers la fin de l'année, des responsables de la DGXXII [Commission européenne] ont indiqué qu'ils avaient l'intention de rédiger un acte juridique qui, s'il était adopté par la Commission, le Parlement et le Conseil des ministres, aboutirait à la création d'un programme pluriannuel en faveur des langues moins répandues.

Le Bureau se réjouit de cette initiative et s'est engagé à apporter tout son soutien à ce projet.

La création d'un tel programme pourrait toutefois empiéter sur la relation privilégiée dont le Bureau a jusqu'ici bénéficié avec la Commission. Les responsables de la Commission européenne envisagent d'établir un *Bureau d'assistance technique [BAT]* ou un réseau qui serait chargé de mettre en œuvre des projets pour le compte de la Commission. Une telle entité serait subventionnée à 100% par la Commission et ne serait par conséquent responsable que devant les responsables de la Commission. Ou bien la Commission choisira d'étendre les compétences d'un BAT existant. Dans un tel scénario nouveau, le rôle du Bureau et sa relation avec la Commission ne sont pas clairs.

De son côté, le Bureau a toujours considéré que son rôle principal était d'être une organisation non gouvernementale, libre de s'exprimer et d'agir au nom des communautés de langue moins répandue. Pour lui, remplir ce rôle et exécuter des projets pour le compte de la Commission en même temps n'est pas incompatible.

La mise en place du nouveau programme pourrait facilement prendre deux ans mais le Bureau a d'ores et déjà engagé un débat sur son rôle à l'avenir, un débat qui se poursuivra certainement en 1997. Le Bureau aura besoin du soutien actif de ses nombreux amis et collaborateurs pour faire face à ces nouveaux défis.

Nous remercions

La Commission européenne, pour ses contrats qui ont permis au Bureau de réaliser la plus grande partie de son travail;

An Roinn Ealaíon, Cultúir agus Gaeltachta [Irlande], pour sa subvention;

Provinsje Fryslân, pour sa subvention;

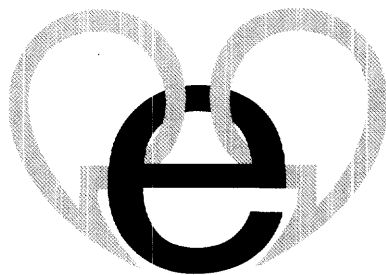
Le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, Luxembourg, pour sa subvention, pour les locaux qu'il a gratuitement mis à la disposition du Secrétariat à l'Éducation du Bureau jusqu'à sa fermeture et pour son soutien et sa coopération précieuses dans l'organisation du séminaire sur *Les Langues moins répandues, la formation des maîtres et la culture de la paix*;

La Communauté française de Belgique, pour les bureaux qu'elle met gratuitement à la disposition du Centre d'Information de Bruxelles, pour avoir accueilli une réunion du Conseil du Bureau à Charleroi et pour avoir accueilli la soirée culturelle bretonne du Bureau à Bruxelles;

Das Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Belgique, pour sa subvention;

UNESCO/LINGUAPAX, pour sa subvention et son soutien précieux pour avoir organisé le séminaire sur *Les Langues moins répandues, la formation des maîtres et la culture de la paix*;

Údarás na Gaeltachta, Irlande, pour avoir accueilli l'Assemblée annuelle du Bureau à Dún Chaoin;



«...les nombreuses
 personnes travaillant
 dans des institutions
 européennes, d'autres
 organisations
 internationales,
 membres des comités du
 Bureau, des associations
 bénévoles, des
 universités, des instituts
 de recherche, au sein
 des autorités publiques
 et ailleurs sans l'aide
 généreuse de qui, le
 Bureau n'aurait pas pu
 mener sa tâche à aussi
 bonne fin qu'il l'a fait.»

Ionad an Bhlascaoid Mhóir, pour la salle de réunion et les services mis à la disposition du Bureau pour son Assemblée Annuelle à Dún Chaoin;

Folkshegeskoalle Schulgerlân, Skylge, Fryslân, pour avoir fourni une salle de réunion et un hébergement bon marché aux administrateurs participant à la réunion du Conseil d'administration à Skylge;

Svenska Finlands folkting, pour avoir donné un dîner en l'honneur des administrateurs au cours d'une réunion du Conseil d'Administration à Helsingfors;

Hanse-Office [Gemeinsames Büro der Länder Hamburg und Schleswig-Holstein], Bruxelles, pour avoir organisé une réception pour lancer la publication *Frise du Nord et Saterland : entre mer et marais*; et

...les nombreuses personnes travaillant dans des institutions européennes, d'autres organisations internationales, membres des comités du Bureau, des associations bénévoles, des universités, des instituts de recherche, au sein des autorités publiques et ailleurs sans l'aide généreuse de qui, le Bureau n'aurait pas pu mener sa tâche à aussi bonne fin qu'il l'a fait.

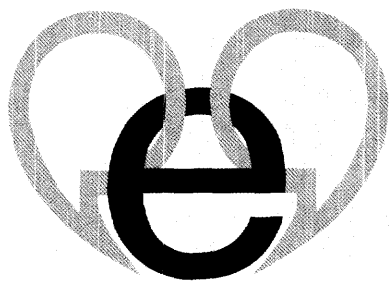
PUBLICATIONS DU BUREAU EUROPÉEN

Living languages Series-Série Langues vivantes

No. 1	<i>Parler l'Europe</i>	3 ECU	<i>The Sound of Europe</i>	3 ECU
	<i>Parlare l'Europa</i>	5 ECU	<i>Die Klänge Europas</i>	5 ECU
	<i>An Eorap ag caint</i>	3 ECU	<i>Seinaw Ewrop</i>	3 ECU
No. 2	<i>Du Droit individuel au droit collectif</i>	3 ECU		
	<i>Vom Recht des Einzelnen zum Recht für Alle</i>	8 ECU		
	<i>Dal diritto individuale al diritto collettivo</i>	8 ECU		
	<i>Language Rights, Individual and Collective</i>	3 ECU		
No. 3	<i>L'Europe du petit Écran</i>	<i>Images of Europe</i>		5 ECU
No. 4	<i>Feeling at home in your language</i>			
	<i>La Langue, une histoire de famille</i>			8 ECU
No. 5	<i>The Diversity Dividend</i>			5 ECU
	<i>Les Dividendes de la diversité</i>			5 ECU
	<i>Rhagoriaeth Amrywiaeth</i>			

European Languages Series-Série Langues européennes

No. 1	<i>Vallée d'Aosta : Un Ventaglio di Risorse</i>	<i>A Range of resources</i>	
	<i>un Éventail de ressources</i>		5 ECU
No. 2	<i>Scotland, a linguistic double helix</i>		
	<i>Langues d'Écosse, une Réalité à trois dimensions</i>		8 ECU
No. 3	<i>Nordfriesland und Saterland : Friesisch zwischen Meer und Moor</i>		
	<i>North Frisia and Saterland : Frisian between Marsh and Moor</i>		
	<i>Frise septentrionale et Saterland : Le frison entre mer et marais</i>		5 ECU
No. 4	<i>Between Alps and Adriatic : The Slovenes in the EU</i>		
	<i>Des Alpes à l'Adriatique : les Slovènes dans l'UE</i>		
	<i>Zwischen Alpen und Adria : die Slowenen in der EU</i>		
	<i>Tra le Alpi e l'Adriatico : gli sloveni nell'UE</i>		
	<i>Med Alpami in Jadranom : Slovenci v evropski uniji</i>		5 ECU
	<i>Key Words : A Step into the World of lesser used languages</i>		
	<i>Mots-Clés : Entrer dans le monde des langues moins répandues</i>		5 ECU
	<i>Database of Cultural Activities -</i>	<i>1. Theatre groups (épuisé)</i>	
		<i>2. Documentation Centres</i>	4 ECU
		<i>3. Music Groups</i>	7 ECU



Vade-Mecum : Guide to Legal Documents, Support Structures and Action programmes pertaining to the lesser used languages of Europe (épuisé)
Vade-Mecum : Guide des documents légaux des structures d'appui et des programmes d'action concernant les langues moins répandues de l'Europe) 8 ECU

European Inventory on Bilingual Educational Systems
Inventaire européen des systèmes éducatifs bilingues

10 ECU

Brochures :

European Community Activity in Favour of Lesser Used Languages 1983-1989
Les activités des Communautés européennes en faveur des langues et cultures moins répandues
Die Tätigkeit der Europäischen Gemeinschaft für die Sprach- und Kulturminderheiten
Attività della comunità a favore delle lingue e culture meno diffuse

Lesser Used Languages of the European Union Report of Activities 1989-1993

European Bureau Annual Reports, 1994 and 1995
Rapports annuels du Bureau 1994 et 1995

TV Coproduction Advisory Group, Final Report
Groupe consultatif de coproduction.

Télévisuelle

Youth Booklet

Livret à la jeunesse

Information Brochure on the European Bureau

Eenheid in Verscheidenheid
Einheit in der Vielfalt

Aontacht san Éagsúlacht
Unité dans la diversité

Unità nella Diversità
Unity in Diversity

Mercator Information Networks : A Resource for European Languages

Addresses & Contacts

Le Bureau européen pour les langues moins répandues

Siège social :

**10 Sráid Haiste Íocht.,
IRL-Baile Átha Cliath 2**

Tél : (+ 353 1) 661.22.05/661.87.39/661.87.43

Fax : (+ 353 1) 676.68.40

Courrier électronique : eblul@indigo.ie

Centre d'information :

**rue Saint-Josse/Sint-Jooststraat 49,
B-1210 Bruxelles/Brussel**

Tél : (+ 32 2) 218 2590

Fax (+ 32 2) 218. 19.74

Courrier électronique : pub00341@innet.be

Bureau au WWW : <http://www.eblul-bic.be>

European Commission DGXXII

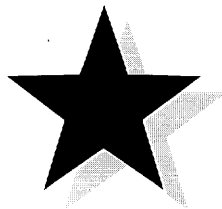
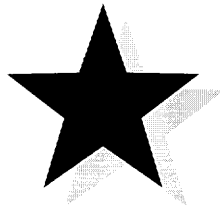
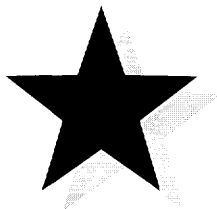
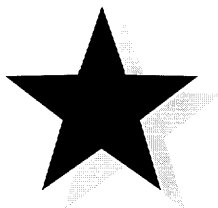
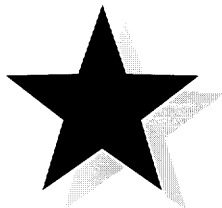
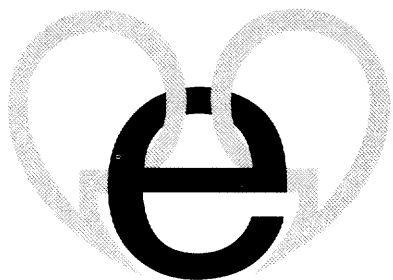
Regional and Minority Languages

200 rue de la Loi, B-7 6/34

B-1049 Brussels

Fax : (+32 2) 299 6321

Courrier électronique : langmin@dg22.cec.be



Secrétariats des Comités d'État-membres :

AUTRICHE

Dr Jan Petrik
Osterreichisches Volksgruppenzentrum
Teinfaltstr. 4
A-1010 Wien
Tél : (+43) 1.533.15.04
télécopie : (+43) 1.535.58.87

BELGIQUE

Jean-Luc Fauconnier
rue de Namur 600
B-6200 Châtelier

DANEMARK

Jan Sternkopf
Skibbroen 18,
DK-6200 Aabenraa
Tél : (+45) 74.62.38.80

FINLANDE

Christian Brandt
Svenska Finlands Folkting
Unionsgatan 45 H 100
SF-00170 Helsingfors
Tél : (+358) 0.135.13.55
télécopie : (+358) 0.135.14.43

FRANCE

Charles Castellani
Scala Corsa Bastia
75, rue Voltojo, Miomo
F-20200 Bastia
Tél : (+33 04) 95.33.21.87
télécopie : (+33 04) 95.33.99.46

ALLEMAGNE

Jurij Wuschansky,
Bund Lausitzer Sorben e.V.,
Postplatz 2,
D-02625 Bautzen
Tél : (+49 3591) 55.02.02
télécopie : (+49 3591) 4.24.08

IRLANDE

Daihi Ó Dufaigh
Gael-Linn
Cearnóg Mhuirfean 26
IRL-Baile Átha Cliath 2
Tél : (+353 1) 660.16.33
télécopie : (+353 1) 661.24.38

ITALIE

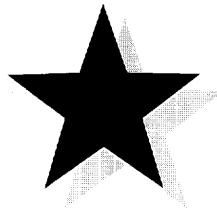
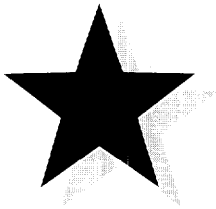
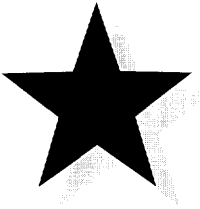
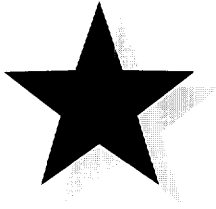
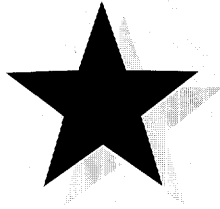
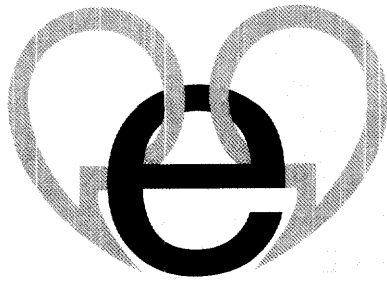
Prof. Domenico Morelli
via Pietro Bonfante 52
I-00175 Roma
Tél/télécopie : (+39) 7.15.83.488

LUXEMBOURG

Lucien Jacoby
Maison 66
L-9776 Wilwerwiltz
Tél/télécopie : (+352) 91.44.8

PAYS-BAS

Mr. Reitze Jonkman,
C/O Fruske Academy,
PO Box 54,
NL-8900 AB Ljouwert/Leeuwarden
Tél : (+31) + 58.21.31.414
Courrier électronique : rjonkman@fa.knaw.nl



ESPAGNE

Pernando Barrena
Navaz y Vides, 1,2
E-31300 Tafalla
Tél : (+ 34) 48.75.52.60
télécopie : (+ 34) 48.75.50.12
Courrier électronique : txalaparta@eusnet.org

SUÈDE

Heikki A. Kirjavainen,
Timjansgatan 26,
S-424 42 Angered
Tél/télécopie : (+ 46 31) 30.13.63

ROYAUME-UNI

Llinos Dafis,
Iaith Cif,
Ty Bangor,
36 y Stryd Fawer,
Llanbedr Pont Steffan,
télécopie : (+ 44 1570) 42.25.82

Centres MERCATOR

Mercator Co-ordination

Commission de l'Union européenne DGXXII
B-7 6/34 rue de la Loi,
B-1049 Bruxelles
télécopie : (+32 2) 296.42.58
<http://europa.eu.int/en/comm/dg22/mercator/reseau.html>

Mercator- Législation,

c/o Ciemen, Rocafort 242 bis,
E-08029 Barcelona
Tél : (+ 34) 3.444.38.01
télécopie : (+ 34) 3.444.38.09
Courrier électronique : ciemen@trac.es
<http://www.trac.es/mercator/index.htm>

Mercator-Education

c/o Fryske Akademy,
Postbus 54,
NL-8900 AB Ljouwert/Leeuwarden
Tél : (+ 31) 582.13.14.14.
télécopie : (+ 31) 582.13.14.09
Courrier électronique : mercator@fa.knaw.nl
<http://www/fa.knaw.nl/uk/mercator/fa-merc.htm>

Mercator-Media,

Prifysgol Cymru,
UK-Aberystwyth,
Dyfed SY23 3AS
Wales
Tél : (+44 1970) 62.25.33
télécopie : (+ 44 1970) 62.21.90
Courrier électronique : merc@aber.ac.uk
<http://www.aber.ac.uk/~merc/index.html>

Parlement européen

rue Belliard 97,
B-1047 Brussels

Conseil de l'Europe

BP 431 R6
F-67075 Strasbourg Cedex

Publié par : Bureau européen pour les langues moins répandues,
Dublin, 1997.

ISBN : 1 870675 09 6

Prix : 8 ECU

Cette publication a été subventionnée par l'Union européenne